

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00362**

**APPROBATION - COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHÉS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 76  
Nombre de pouvoirs : 32  
Nombre de voix : 108

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIÉRI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200770-20240626-202400362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024  
Publication : 11/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL,  
M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

### **APPROBATION - COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHES**

Le 7 décembre 2023, Saint-Etienne Métropole s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Il a vocation à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les Comptes Financiers Uniques de Saint-Etienne Métropole du budget principal, des budgets annexes et des budgets rattachés sont accompagnés d'un rapport de présentation annexé à la délibération.

#### **- Le Budget principal :**

L'exécution budgétaire au cours de l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte d'inflation élevé touchant les postes de dépenses dans le domaine de l'énergie. A cela s'est ajouté de très fortes tensions sur les taux d'intérêts.

Les mesures prises en matière de masse salariale ont pesé sur les charges de personnel.

Les recettes ont favorablement été impactées par :

- ✓ une revalorisation forfaitaire de 7.10 % des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation (selon inflation) atténuée par une revalorisation de moins de 1 % des locaux commerciaux (selon évolution moyenne des loyers) ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 avec l'évolution du taux de CFE ;
- ✓ la perception d'une nouvelle fraction de TVA nationale pour se substituer à la CVAE.

Un très haut niveau d'investissement (hors dette) réalisé avec des dépenses d'équipement à hauteur de 117,5 M €, avec pour l'essentiel 27,9 M € pour l'attractivité de la Métropole, 53,9 M € pour le développement harmonieux du territoire, 21,4 M € pour le développement d'une Métropole durable et 12,4 M € pour le plan de relance en faveur des communes.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 65 % en 2023.

Le niveau d'épargne nette dégagée sur l'exercice 2023 est de 45,2 M €.

L'encours de la dette est de 348,6 M € au 31/12/2023 contre 324,3 M € au 31/12/2022, le ratio de désendettement est de 4,6 années.

#### **- Le Budget annexe Transport et Mobilité :**

L'année 2023 a été impactée, sur une année complète, par le renouvellement du contrat de délégation de service public mis en place en juillet 2022 avec son forfait charges, et sa contractualisation pour l'acquisition des nouveaux bus « verts ».

Le versement mobilité est la principale recette sur ce budget et représente 73 M € en 2023 (69,8 M € en 2022).

Pour 2023, l'épargne nette est de 3,5 M € (5,8 M € en 2022).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 14,9 M € (7,4 M € en 2022).

L'encours de la dette est de 132,4 M € au 31/12/2023 contre 139,8 M €, le ratio de désendettement est de 10,3 années.

#### **- Le Budget annexe Zones Industrielles :**

Il n'y a pas d'épargne nette sur ce budget géré en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,9 M € et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones industrielles.

#### **- Les Budgets rattachés :**

Ces budgets s'équilibrent essentiellement par les redevances des usagers

Budget rattaché Assainissement : il regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif. Les dépenses d'équipement, qui ne portent que sur l'assainissement collectif, s'élèvent à 17,1 M € (15,7 M € en 2022), avec un taux de réalisation de 75 % (76 % en 2022), l'encours de la dette est de 58,2 M € et le ratio de désendettement de 5 ans. Il n'y a pas de dette sur l'assainissement non-collectif.

Budget rattaché Eau : les dépenses d'équipement s'élèvent à 14,3 M € (10 M€ en 2022) dont 1,7 M € pour les barrages, l'encours de la dette est de 38,4 M € et le ratio de désendettement de 3,2 années.

Budget rattaché Parcs et Aires de stationnement : l'année 2023 est marquée par un changement de mode de gestion du parking du Clapier à Saint-Etienne, qui est passé en gestion déléguée (DSP Effia).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M € ; Aucune dépense d'équipement pour 2023.

Budget rattaché Réseaux de Chaleur : les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,9 M €, l'encours de la dette est de 8,9 M € et le ratio de désendettement de 8,4 années.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve à la majorité les comptes financiers uniques 2023 du Budget principal, des Budgets annexes et Budgets rattachés comme suit :**
  - **le Budget Principal avec 8 voix contre et 6 abstentions,**
  - **le Budget annexe Transport et Mobilité avec 9 voix contre et 5 abstentions,**
  - **le Budget annexe Zones Industrielles avec 9 voix contre et 5 abstentions,**
  - **le Budget rattaché Assainissement avec 9 voix contre et 5 abstentions,**
  - **le Budget rattaché Eau avec 9 voix contre et 7 abstentions,**
  - **le Budget rattaché Parcs et Aires de stationnement avec 9 voix contre et 5 abstentions,**
  - **le Budget rattaché Réseaux de chaleur avec 9 voix contre.**

**Mme Sylvie FAYOLLE ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**



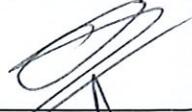
**Tom PENTECOTE**

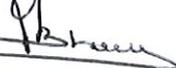
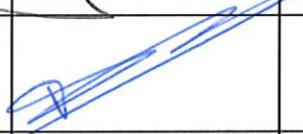
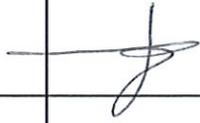
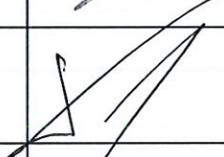
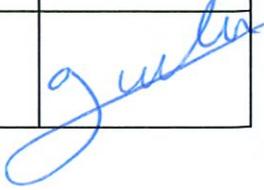
**La Première Vice-Présidente,**



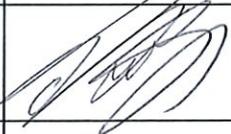
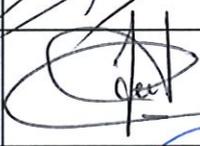
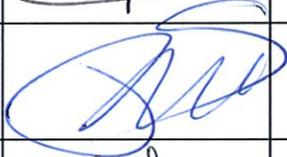
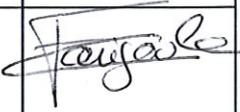
**Sylvie FAYOLLE**

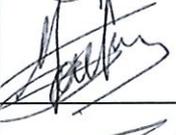
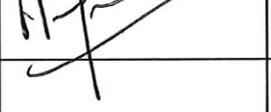
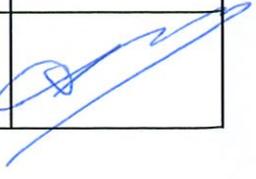
CONSEIL METROPOLITAIN DU MERCREDI 26 JUN 2024

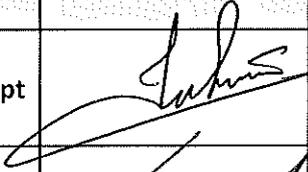
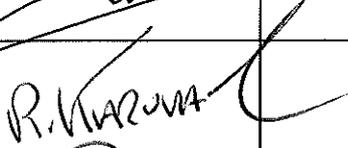
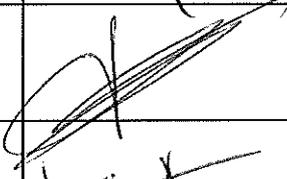
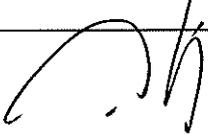
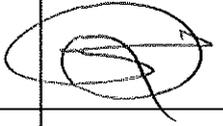
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARNAUD Ingrid	Saint-Christo-en-Jarez				
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			DELEGATOR J.LUC -	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle	Bonnefoy Cyille	
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUAMELAZ Caroline	Rive-de-Gier			VI BONY	
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			DALLARA	
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				

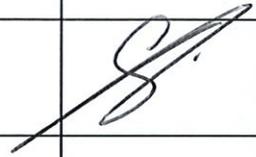
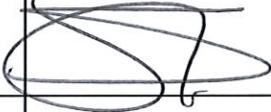
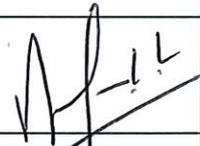
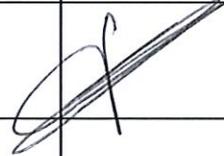
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire			WYA	
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			Renat & Paul	
CHALAND Christophe	Firminy			SUZAT Giacchini	

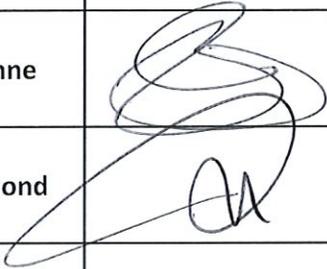
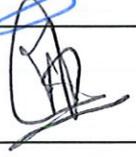
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHANGEAT Bruno	Saint-Chamond				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHAPUIS Laurent	L'Horme				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise	P. BOUCHET	
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon			M <sup>me</sup> DURET	
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			Olivier LONGEON	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars				
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne			BAELLI	

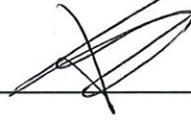
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier				
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			PO. MICHAUD - FARIGOLE	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles			PO. 4 BOUTHÉON	
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FONTBONNE Louis-Jean	Rive-de-Gier				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			Paul Corrievag	
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUBE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian	Bonny	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		VOUZELAUD Sonia		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne			R. KARULAK	
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
NITCHEU Thierry	Saint-Etienne			BERRONNE 	
ORIOU Evelyne	Lorette				
OUCHAOUA Djida	Unieux			PARVOT 	
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine	MARC JANDOT	
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne			CHASSAUBÉNE	
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PHROMMALA Jacques	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans	POCCESCHI	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière				
RASFI Ali	Saint-Etienne			COURBON	
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne			Ricciardi	
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			SOULIER	
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			d. Giogion	
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne			DUBOIS Julien	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne			DUMESTRE	
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			DURAND Frédéric	

# RAPPORT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SAINT-ÉTIENNE  
la métropole



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduit par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

Le 7 décembre 2023, Saint-Etienne Métropole s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Il a vocation à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

## Table des matières

1	LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE .....	5
1.1	Budget Principal.....	5
1.2	Budget annexe des services à caractère administratif.....	5
1.3	Budget annexe des services à caractère industriel et commercial .....	6
1.4	Budgets rattachés.....	6
1.5	Résultats de clôture 2023 consolidés .....	7
2	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL .....	7
2.1	Les recettes de fonctionnement.....	9
2.1.1	Les recettes fiscales .....	10
2.1.2	La DGF (dotation globale de fonctionnement) .....	13
2.1.3	Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions .....	14
2.1.4	Les autres produits de fonctionnement.....	15
2.1.5	Les produits exceptionnels et reprises de provisions.....	16
2.2	Les dépenses de fonctionnement .....	17
2.2.1	Les reversements de fiscalité .....	18
2.2.2	Les dépenses de gestion courantes, la dette et les dépenses exceptionnelles (hors reversements aux communes).....	18
2.2.3	Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions .....	22
2.3	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement.....	23
2.3.1	L'épargne de gestion .....	23
2.3.2	L'annuité de la dette .....	24
2.3.3	La chaîne de l'épargne du budget principal .....	25
2.4	Les investissements 2023.....	26
2.4.1	Les dépenses d'équipement.....	27
2.4.2	Les Attributions de compensation.....	32
2.4.3	Les dépenses financières .....	32
2.4.4	Le financement des investissements .....	33
3	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS .....	35
3.1	Présentation générale du compte financier unique 2023 .....	35
3.2	Les recettes réelles de fonctionnement .....	36
3.3	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	37
3.4	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement.....	38
3.4.1	L'épargne de gestion .....	38
3.4.2	L'annuité de la dette .....	38
3.4.3	La chaîne de l'épargne du budget transport .....	39
3.5	Les investissements 2023.....	39

3.5.1	Les dépenses d'équipement.....	40
3.5.2	Le financement des investissements .....	40
3.5.3	La capacité de désendettement.....	40
4	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES .....	42
4.1	Présentation générale du compte financier unique 2023 .....	42
4.2	La section de fonctionnement .....	43
4.3	L'encours et l'annuité de dette .....	43
4.4	La section d'investissement .....	44
5	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT .....	45
5.1	Présentation générale des grands équilibres du compte financier unique 2023 ...	45
5.2	L'assainissement collectif en gestion déléguée .....	46
5.2.1	Les recettes réelles de fonctionnement .....	47
5.2.2	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	48
5.3	L'assainissement collectif en régie directe.....	49
5.3.1	Les recettes réelles de fonctionnement .....	49
5.3.2	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	51
5.4	Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC).....	52
5.5	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement de l'Assainissement collectif .....	53
5.5.1	L'épargne de gestion .....	53
5.5.2	L'annuité de la dette .....	54
5.6	La chaîne de l'épargne .....	55
5.7	Les investissements 2023 et leur financement .....	55
5.7.1	Les recettes réelles d'investissement .....	56
5.7.2	Les dépenses réelles d'équipement .....	56
6	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE EAU.....	60
6.1	Présentation générale du compte financier unique 2023 .....	60
6.2	La gestion déléguée.....	61
6.2.1	Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	61
6.2.2	Structure des dépenses réelles de fonctionnement .....	62
6.2.3	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement.....	63
6.2.4	La chaîne de l'épargne .....	64
6.2.5	Les investissements 2023 et leur financement .....	64
6.3	La gestion directe.....	65
6.3.1	Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	65
6.3.2	Structure des dépenses réelles de fonctionnement .....	67
6.3.3	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement.....	69
6.3.4	La chaîne de l'épargne .....	69

6.3.5	Les investissements 2023 .....	69
7	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT .....	72
7.1	La section de fonctionnement.....	73
7.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement .....	73
7.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	73
7.2	La section d'investissement.....	74
8	L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE RESEAUX DE CHALEUR.....	75
8.1	Présentation générale du compte financier unique 2023.....	75
8.2	Les recettes de fonctionnement.....	76
8.3	Les dépenses de fonctionnement.....	76
8.4	Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement.....	77
8.5	Les investissements 2023.....	78
8.5.1	Les dépenses d'équipement.....	78
8.5.2	Le financement des investissements .....	78
9	ANNEXE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE: RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE .....	80

**LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE  
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL  
ET DES BUDGETS ANNEXE ET RATTACHES**

## 1 LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

### 1.1 Budget Principal

#### Résultats budgétaires de l'exercice 2023

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	370 583 933.26	192 401 713.46	562 985 646.72
Dépenses	314 919 761.35	168 065 871.60	482 985 632.95
Résultat de l'exercice <b>Excédent / Déficit</b>	55 664 171.91	24 335 841.86	<b>80 000 013.77</b>

#### Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	82 113 681.48	-74 669 251.90	55 664 171.91	<b>63 108 601.49</b>
Investissement	- 55 405 527.26		24 335 841.86	<b>- 31 069 685.40</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>26 708 154.22</b>	<b>- 74 669 251.90</b>	<b>80 000 013.77</b>	<b>32 038 916.09</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>- 22 662 882.07</b>

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 32 038 916.09 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à -22 662 882.07 €.

Les réalisations de l'exercice 2023 représentent :

- 314.9 M€ en dépenses et 370.6 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 168.1 M€ en dépenses et 192.4 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2024 dont le solde est égal à -22.7 M€).

### 1.2 Budget annexe des services à caractère administratif

#### BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement				
Investissement	139 160.52		7 776.44	<b>146 936.96</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>139 160.52</b>		<b>7 776.44</b>	<b>146 936.96</b>

### 1.3 Budget annexe des services à caractère industriel et commercial

#### BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	17 691 095.77	-5 576 387.44	771 556.57	<b>12 886 264.90</b>
Investissement	2 864 862.70		-3 522 559.71	<b>-657 697.01</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>20 555 958.47</b>	<b>-5 576 387.44</b>	<b>-2 751 003.14</b>	<b>12 228 567.89</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>-6 103 791.18</b>

### 1.4 Budgets rattachés

#### BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	8 212 544.41	-2 714 075.83	7 862 404.72	<b>13 360 873.30</b>
Investissement	-3 606 051.75		-3 718 315.25	<b>-7 324 367.00</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>4 606 492.66</b>	<b>-2 714 075.83</b>	<b>4 144 089.47</b>	<b>6 036 506.30</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>2 000 156.18</b>

#### BUDGET RATTACHE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	7 843 332.79	-3 746 928.92	9 538 474.80	<b>13 634 878.67</b>
Investissement	- 960 265.82		-5 018 847.05	<b>-5 979 112.87</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>6 883 066.97</b>	<b>-3 746 928.92</b>	<b>4 519 627.75</b>	<b>7 655 765.80</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>-2 153 522.94</b>

#### BUDGET RATTACHE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	528 173.65		346 761.89	<b>874 935.54</b>
Investissement	639 481.06		160 772.94	<b>800 254.00</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>1 167 654.71</b>		<b>507 534.83</b>	<b>1 675 189.54</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				

#### BUDGET RATTACHE RESEAUX DE CHALEUR

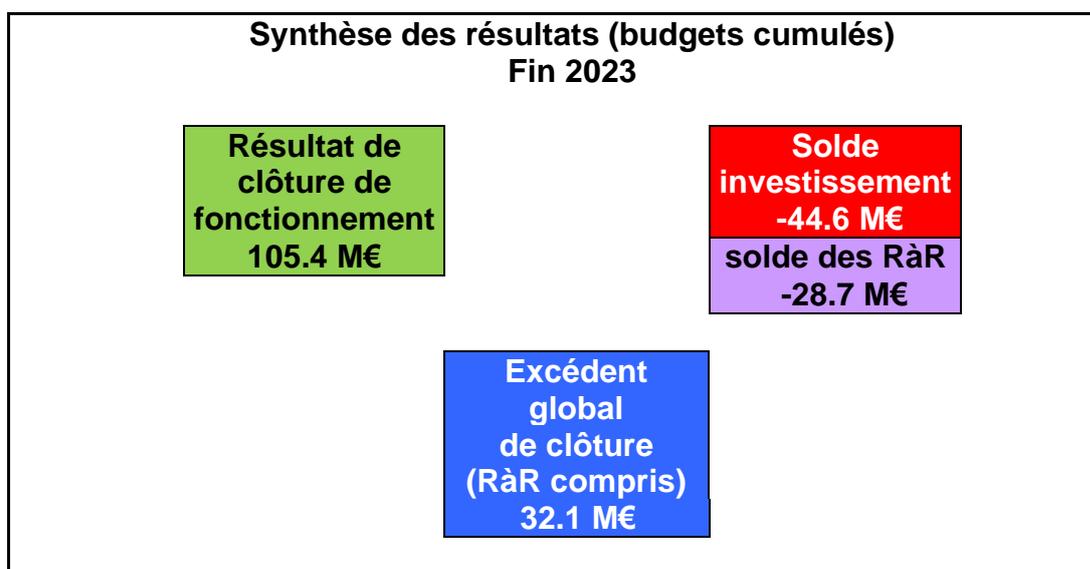
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	1 471 316.14	-399 912.19	417 997.06	<b>1 489 401.01</b>
Investissement	469 810.38		-955 286.91	<b>-485 476.53</b>
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>1 941 126.52</b>	<b>-399 912.19</b>	<b>-537 289.85</b>	<b>1 003 924.48</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>52 736.82</b>

## 1.5 Résultats de clôture 2023 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023 (hors RàR)
<b>Total 1+2+3</b>	<b>62 001 614.07</b>	<b>-87 106 556.28</b>	<b>85 890 749.27</b>	<b>60 785 807.06</b>

<b>Solde des restes à réaliser consolidés</b>	<b>-28 713 936.43</b>
---	-----------------------

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 60.8 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 32.1 M€.



## 2 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse rétrospective, et donc du compte financier unique, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

### Les éléments qui caractérisent cette année 2023 :

- ✓ un niveau d'inflation très élevé touchant tous les postes de dépenses et notamment dans le domaine de l'énergie,
- ✓ des mesures en matière de masse salariale (évolution du point d'indice, revalorisation des grilles salariales...) nécessaires, mais impactant les charges de personnel,
- ✓ une tension très forte sur les taux d'intérêts,
  
- ✓ Une revalorisation forfaitaire de 7.10% des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation (selon inflation) atténuée par une revalorisation de moins de 1% des locaux commerciaux (selon évolution moyenne des loyers)
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 avec l'évolution du taux de CFE,
- ✓ La perception d'une nouvelle fraction de TVA nationale pour se substituer à la CVAE.
  
- ✓ Le plus haut niveau d'investissement (hors dette) réalisé pour développer l'ensemble du territoire.

## LES REALISATIONS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

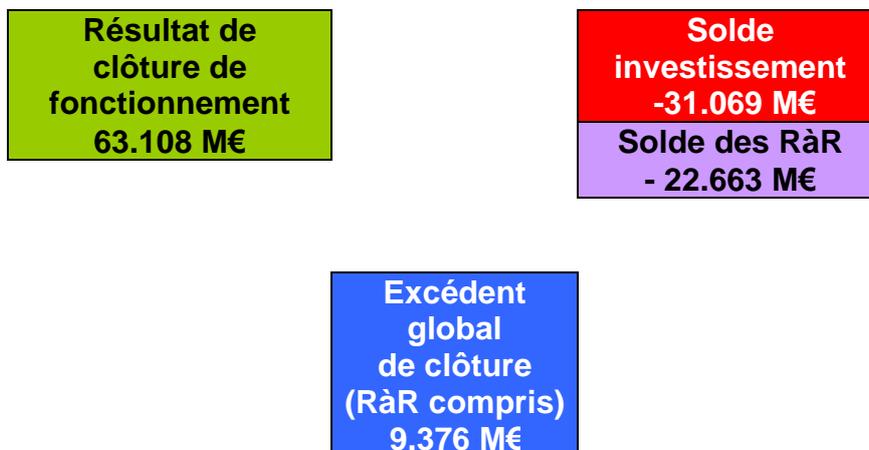
### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	314 919 761 €		Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	370 583 933 €
<u>Dépenses réelles :</u> 294 080 594 €			<u>Recettes réelles :</u> 369 509 290 €	
Dépenses de gestion	259 312 496 €		Impôts et taxes	244 982 499 €
Charges spécifiques et dotations aux provisions	6 821 792 €		Dotations versées par l'Etat FPIC	50 789 574 € 3 786 234 €
<b>s/total dépenses réelles hors charges financières</b>	<b>266 134 288 €</b>		Autres dotations et participations Autres produits courants	22 159 311 € 25 925 511 €
Charges financières	27 946 306 €		Recettes spécifiques et reprises provisions	18 666 674 €
Opérations d'ordre	20 839 167 €		<b>s/total recettes réelles hors cessions et prod. Financiers</b>	<b>366 309 803 €</b>
<b>Total dépenses réelles + ordre</b>	<b>314 919 761 €</b>		Produits financiers Cessions	3 102 979 € 96 508 €
		<b>63 108 601 €</b>	Opérations d'ordre	1 074 643 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>			<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>370 583 933 €</b>
			<i>Résultat reporté</i>	<i>7 444 430 €</i>

### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)	223 471 399 €		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	192 401 713 €
<u>Dépenses réelles :</u> 158 637 541 €			<u>Recettes réelles :</u> 192 401 713 €	
Dépenses d'équipement	117 992 402 €		Emprunts	54 329 000 €
Capital de la dette	30 124 285 €		Autres recettes d'équipements	18 022 373 €
Autres dép. financières	9 005 334 €		Recettes financières	14 888 804 €
Opérations comptes tiers	1 515 519 €		Opérations comptes tiers	1 299 431 €
<b>s/total dépenses réelles</b>	<b>158 637 541 €</b>		<b>Affectation résultat</b>	<b>74 669 252 €</b>
Opérations d'ordre	9 428 331 €		<b>s/total recettes réelles</b>	<b>163 208 859 €</b>
<b>s/total dépenses réelles + ordre</b>	<b>168 065 872 €</b>	<b>-31 069 685</b>	Opérations d'ordre	29 192 855 €
<i>Résultat reporté</i>	<i>55 405 527 €</i>		<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>192 401 713 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>46 348 327 €</b>	<b>-22 662 882 €</b>	<b>Solde investissement</b>	
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>23 685 445 €</b>
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :</b>		<b>-53 732 567 €</b>	<b>Solde des RàR</b>	
<b>Excédent global de clôture (RàR compris) :</b>		<b>9 376 034 €</b>		

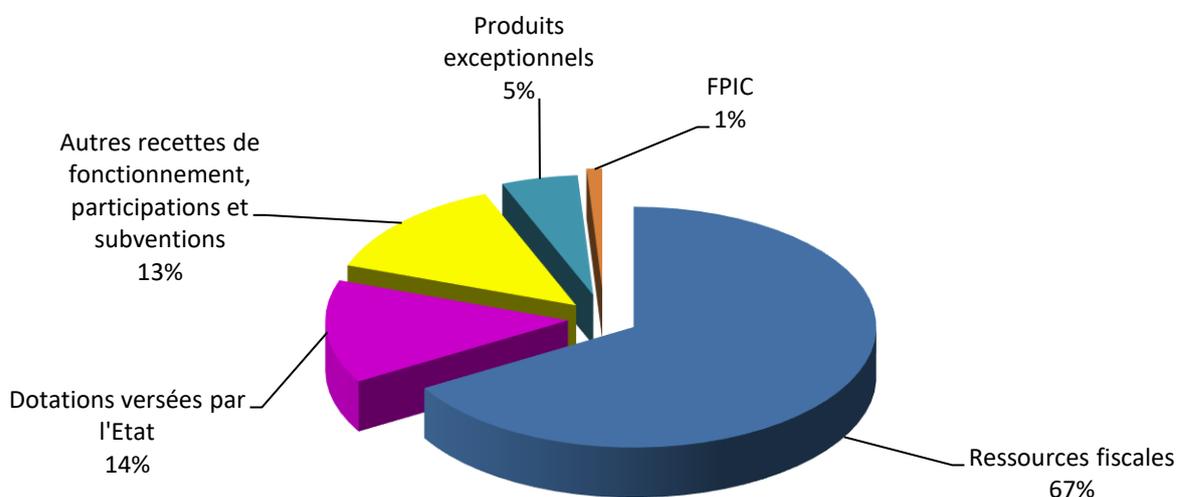
## Synthèse des résultats Budget Principal



### 2.1 Les recettes de fonctionnement

- 366.309 M€ en 2023 (opérations réelles hors cessions et produits financiers).

#### CA 2023 : Répartition des recettes de fonctionnement



### 2.1.1 Les recettes fiscales

En 2023, les recettes fiscales et compensations s'établissent à 243.775 M€ soit 67 % des recettes de fonctionnement.

en Keuros	2022	2023
<b>PRODUIT FISCAL ET COMPENSATIONS</b>	<b>226 679</b>	<b>243 775</b>
<b>Fiscalité sur les Ménages et Economique</b>	<b>157 505</b>	<b>169 280</b>
THRS TFB TFNB	16 944	19 548
CFE	42 125	46 390
IFER TASCOM	6 995	7 897
Fraction de TVA (compensation THRP)	65 816	66 947
CVAE/Fraction de TVA (compensation)	25 625	28 498
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>22 537</b>	<b>23 563</b>
Allocations compensatrices CFE CVAE	11 740	12 713
Allocations compensatrices TF	404	457
DCRTP FNGIR	10 393	10 393
<b>TEOM</b>	<b>42 634</b>	<b>46 921</b>
<b>GEMAPI</b>	<b>4 003</b>	<b>4 011</b>

+7.5%

En 2023, la CVAE a été supprimée et remplacée par une fraction de TVA nationale

Le panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques (CFE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les particuliers (THRS, TFB et TFNB).

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) en 2021 et la suppression de la perception par les collectivités de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2023, Saint-Etienne Métropole reçoit désormais deux fractions compensatrices de TVA nationale.

Le produit de la fiscalité directe de Saint-Etienne Métropole évolue en raison de :

- La revalorisation forfaitaire de 7.10 % des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation et des locaux industriels (taux d'inflation sur les douze derniers mois échu, de novembre 2022 à novembre 2023),
- La revalorisation des valeurs locatives des autres locaux professionnels (locaux commerciaux et affectés à une activité libérale) selon un coefficient d'évolution défini dans chaque département en fonction de l'évolution moyenne annuelle des loyers des 3 années, soit moins de 1% en 2023,
- La progression physique des bases.

En 2023, Saint-Etienne Métropole continue de mettre en œuvre les orientations fiscales du Pacte Fiscal et Financier métropolitain adopté le 30 septembre 2021 par le Conseil Métropolitain.

- Le coefficient multiplicateur de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales), payées par les commerces de plus de 400m<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de plus de 460 000 €, passe de 1.10 en 2022 à 1.15 en 2023,
- Le taux de CFE (Cotisation foncière des entreprises) progresse de 3% en 2023 avec un taux fixé à 29.67% contre 28.81% précédemment,
- Le taux de TEOM est fixée à 8.30% en 2023, contre 8% en 2022.

### ➤ La fiscalité Ménages et Economique en 2023 : 169.280 M€

**Le produit de la fiscalité ménages et économique est en hausse de 7.5% en 2023 par rapport à 2022.**

**La fiscalité Ménages : 19.548 M€ en 2023, le produit total de la fiscalité Ménages (THRS, TFB, TFNVB) évolue de + 2.6 M€ entre 2023 et 2022.**

Une part de cette évolution est liée à la hausse importante du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+1.7 M€) et la perception d'un produit exceptionnel (de l'ordre de 1.3 M€) lié à la mise en place du nouveau système déclaratif GMBI – Gérer Mes Biens Immobiliers.

**La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 3.9 M€** en 2023. Le surplus de recettes fiscales lié aux déclarations GMBI et versé à Saint-Etienne Métropole lui est définitivement acquis mais ne sera pas reconduit en 2024.

Le taux de THRS appliqué sur le territoire métropolitain est de 10.56 %, constant depuis 2020.

**La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 14.8 M€** en 2023 (+0.8 M€). Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 2.6 % depuis 2022.

**La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0,7 M€** en 2023 qui regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

**La Cotisation Foncière des entreprises (CFE)**, héritière de la taxe professionnelle (TP), représente **46.390 M€** en 2023 contre 42.125 M€ en 2022. Le produit complémentaire encaissé en 2023 provient pour partie de la progression du taux (+0.86 points de 28.81% à 29.67%) +1.3 M€ et pour partie de l'évolution des bases (+5.6%).

En 2023, le territoire métropolitain compte 35 572 établissements imposables à la CFE (33 583 en 2022) : 27 085 établissements, qui ne possèdent pas de locaux professionnels ou dont la valeur locative du local professionnel est très faible, sont assujettis à une cotisation minimum, fonction de leur chiffre d'affaires (CA). Ces établissements sont exonérés de CFE lorsque leur CA annuel est inférieur à 5 K€.

Le montant de l'imposition à la cotisation minimum de CFE est de 10.733 M€.

L'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) représente **2.1 M€**,

La **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) **5.7 M€**.

### ➤ **Les fractions de TVA nationale : 95.445 M€ en 2023**

#### **1 - La fraction de TVA compensant la TH sur les résidences principales : 66.947 M€**

Saint-Etienne Métropole perçoit une fraction de la TVA nette nationale au titre de la compensation du produit de TH sur les résidences principales supprimée en 2021.

Le montant de la TVA nette perçue par Saint-Etienne Métropole a ainsi évolué en fonction de la dynamique nationale selon les modalités suivantes :

- notification en début d'année d'une TVA prévisionnelle,

- correction en fin d'année d'une TVA révisée,
- mise en œuvre d'une régularisation de TVA en N+1 une fois la TVA définitive connue.

C'est ainsi que le produit constaté au compte administratif 2023 s'établit à 66 947 M€ (soit 67.551 M€ de notification de TVA révisée, somme à laquelle il faut déduire la régularisation de 2022 soit 0.604 M€), en hausse de +1.8% de CA à CA.

*Une nouvelle régularisation de trop perçu sera mise en œuvre en 2024 (0.588 M€) après notification de la TVA définitive (66.962 M€ et non 67.551 M€).*

## **2 – La fraction de TVA compensant la CVAE supprimée : 28.498 M€**

La suppression de la CVAE en 2023 pour les collectivités concernées (les entreprises payeront leurs cotisations à l'Etat jusqu'à sa suppression totale en 2027) a aussi fait l'objet d'une compensation à partir du transfert d'une quote-part de TVA nationale, mais dans des conditions différentes, la TVA de 2023 ayant été calculée ainsi :

- Saint-Etienne Métropole a bénéficié d'une TVA « socle » égale à la moyenne de la CVAE perçue en 2020-2022 et de la CVAE dont SEM aurait bénéficié en 2023 si la réforme ne s'était pas appliquée (CVAE 2023 acquittée par les entreprises en 2022 à l'Etat), soit 27.5 M€
- dans un second temps, SEM a bénéficié d'une « part dynamique » de la TVA, correspondant à la croissance nationale de la TVA répartie entre les territoires via le fonds d'attractivité des territoires (FNEAT), soit 0.969 M€

Un même mécanisme de régularisation en N+1 est mis en place en fonction de la TVA définitive connue (soit - 0.237 M€ à déduire du produit 2024).

### ➤ **Les allocations compensatrices : 13.170 M€ en 2023**

**Les allocations compensatrices de la fiscalité économique (CVAE/CFE) représentent 12.7 M€ en 2023.** Elles ont été instituées pour compenser des pertes de recettes de fiscalité économique dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales. Elles relèvent ainsi de différents dispositifs de compensation en matière de fiscalité économique.

**Les allocations compensatrices perçues au titre de la fiscalité Ménages représentent 0.457 M€.**

### ➤ **Dotation de Compensation et FNGIR : 10.393 M€ en 2023**

**Les dotations de compensation de la réforme Taxe Professionnelle (TP) représentent 10.4 M€ en 2023, montant figé depuis 2020.** Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010 et qui comprend :

- une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.5 M€,
- une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

### ➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 46.921 M€ soit 19.2 % des recettes fiscales**

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Par délibération du 23 mars 2023, le conseil métropolitain a approuvé et fixé à 8.30% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable en 2023 sur l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole (contre 8% en 2022).

Elle représente **46.921 M€** en 2023 (dont 38 K€ de rôles supplémentaires et complémentaires), soit en hausse de 10 % par rapport à 2022, et constitue le mode de financement principal du service de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et

recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte proprement dite, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2023 et 2024, Saint-Etienne Métropole met progressivement en place le tri des déchets alimentaires pour ses habitants.

Quelques taux de TEOM 2023 :

MONTPELLIER METROPOLE	12,35 %
TOULON METROPOLE (zonages)	Taux moyen 11,26 %
CA LOIRE-FOREZ	11,65 %
TOURS METROPOLE	10,96 %
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	9,99 %
CA VIENNE CONDRIEU (3 zonages)	Taux moyen 9,58 %
METZ METROPOLE	9,25 %
CA GRAND ROANNE	9,00 %
NICE METROPOLE	10,46 %
GRENOBLE METROPOLE	8,30 %
SAINT-ETIENNE METROPOLE	8,30 %
NANTES METROPOLE	7,95 %
RENNES METROPOLE (zonages)	Taux moyen 7,50 %
GRAND NANCY METROPOLE	6,71 %
ORLEANS METROPOLE	5,80 %
BREST METROPOLE	5,78 %

En 2023, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges de renouvellement des biens, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale) (voir ci-après l'activité et le coût de la gestion des déchets).

➤ **Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**  
**4.011 M€, soit 1.6% des recettes fiscales**

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a institué la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La taxe GEMAPI est une recette qui participe au financement de la compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui recouvre :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

(Voir ci-après l'activité des contrats de rivières).

Par délibération en date du 23 mars 2023, le produit de la GEMAPI a été fixé à 4 M€ en 2023 et participe aux charges de fonctionnement et d'investissement de la compétence (voir ci-après l'activité et le coût de la gestion des rivières).

## **2.1.2 La DGF (dotation globale de fonctionnement)**

La DGF s'établit à 50.789 M€ en 2023 soit 13.8 % des recettes de fonctionnement.

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
	<b>50 962</b>	<b>50 790</b>	<b>-0.34 %</b>
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	37 006	36 791	- 0.58 %
Dotation d'intercommunalité	13 956	13 999	+ 0.31 %

Elle se décompose en deux parts :

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **36.790 M€** en 2023.

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la dotation de compensation « part salaires » dont le taux est fixé par le comité des finances locales (-0.6% en 2023).

➤ **La dotation d'intercommunalité : 13.998 M€ en 2023**, le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité de Saint-Etienne Métropole (33.65 €/habitant) est figé depuis 2018. Ce montant par habitant est garanti du fait d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1.1 de 0.37 points en 2023 (le mécanisme de garantie fonctionne dès lors que le CIF est supérieur à 0.35 points).

### **2.1.3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions**

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
<b>FPIC</b>	<b>3 898</b>	<b>3 786</b>	<b>-2.8%</b>
<b>Autres participations- subventions y compris « AC » département</b>	<b>21 381</b>	<b>22 881</b>	<b>7.02%</b>
Hors département	6 905	8 405	21.7%

➤ **Le FPIC** : Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoire plus favorisés (on parle de péréquation horizontale qui a pour objet de corriger les écarts de richesses entre les territoires).

Le montant du FPIC 2023 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 11.473 M€ (11.812 M€ en 2022). La Loi de Finances de 2023, en supprimant le critère d'exclusion des ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal était inférieur à 1, a augmenté le nombre de bénéficiaires (+53) et a réduit la valeur de point de l'attribution du FPIC (22.9 € en 2023 contre 23.9 € en 2022).

Le Conseil Métropolitain du 28 septembre 2023 a approuvé une répartition dérogoire du FPIC 2023, conformément au Pacte Financier et Fiscal de 2021, conduisant à attribuer 2/3 du produit aux communes soit 7.687 M€ et 1/3 du produit à Saint-Etienne Métropole soit 3.786 M€.

➤ **Les participations et subventions** versées par l'Etat, la Région, le département ou d'autres organismes publics. Ces recettes (7.2 M€) sont constituées pour l'essentiel du FCTVA perçu sur certaines dépenses de fonctionnement, de subventions perçues par divers organismes pour soutenir les programmes et actions en lien avec les actions menées par Saint Etienne Métropole sur son territoire (tri des déchets, entretien des berges pour les contrats de Rivières, PLIE, Développement Durable, habitat, agriculture, Politique de la Ville...).

Ce pôle est en augmentation par rapport à 2022 du fait du financement de nouvelles opérations à la direction des déchets (déploiement de la collecte des déchets alimentaires) et de l'évolution de certaines recettes (optimisation de la collecte des déchets et soutien à la tonne triée).

On retrouve également dans cette partie les attributions de compensation négatives (0.4 M€), le produit de la taxe de séjour (0.8 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.04 M€) et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.01 M€).

La dotation du Département, qui est versée pour financer les compétences sociales, voirie et tourisme transférées à Saint-Etienne Métropole, s'élève à 14.476 M€.

#### 2.1.4 Les autres produits de fonctionnement

Les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 26.410 M€, soit 7.2 % des recettes de fonctionnement.

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
<b>Autres produits de fonctionnement</b>	<b>22 623</b>	<b>26 410</b>	<b>+16.74 %</b>
Produit des services	8 345	6 976	-16.39 %
Atténuation de charges	930	1 042	+11.99%
Remboursement frais personnel	7 281	8 625	+18.47%
Revenus des immeubles/produits de gestion	6 067	9 767	+60.97%

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 6.976 M€ avec une évolution de -16.39 %**

Cette diminution par rapport à 2022 est principalement liée à l'évolution des recettes issues de la filière multimatériaux (tri et de reprise des matériaux des déchèteries). La recette 2022 a été exceptionnellement élevée (3.4 M€) en comparaison de 2023 (1.8 M€).

Ce poste comprend également les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.4 M€), le produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.5 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.6 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain ainsi que les recettes de la boutique du Musée (0.1 M€), les recettes des aires d'accueil des gens du voyage (0.06 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.5 M€)...

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 1.042 M€**

Ce poste comprend des remboursements d'indemnités journalières et de cotisations sociales.

➤ **Les remboursements de personnel : 8.625 M€ en 2023**

Les recettes de personnel comprennent les subventions (0.485 K€) de divers organismes notamment la Région (FEDER, PAEC), l'ASP (emplois aidés), l'ANAH et l'ADEME.

Également, sont regroupés sous ce poste :

- les remboursements des diverses mises à disposition par la ville de Saint-Etienne (0.172 K€), l'EPCC Cité du design pour les personnels de l'ESADSE (0.462 K€), le SCOT (0.056€), ou encore l'Aéroport (0.064 K€).
- 7.4 M€ correspondants aux remboursements des budgets annexes (assainissement collectif, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement) des frais de personnels et charges annexes de structure payées par le budget principal.

Pour rappel, le remboursement des mutualisations et services communs s'opère par un prélèvement sur l'attribution de compensation.

### ➤ Les revenus des immeubles et produits de gestion : 9.767 M€ en 2023

L'augmentation sur ce poste provient principalement des recettes liées à l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby sur le territoire et l'augmentation du montant des loyers des bâtiments économiques (notamment sur Metrotech et Necker).

On trouve ainsi la convention de partenariat pour l'organisation de la coupe du Monde de Rugby 2023 (2.4 M€), des loyers des bâtiments économiques (4.1 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition d'équipement sportif (stade Geoffroy Guichard et salle Arena) (1.5 M€), de la redevance pour le Zénith (0.15 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.3 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que les espaces réceptifs (0.3 M€), la redevance de concession pour la gestion des espaces réceptifs (0.1 M€)...

Les autres produits de gestion s'élèvent à 0.3 M€ où on peut trouver des pénalités facturées aux entreprises pour non-respect de clauses de contrats, du mécénat, des remboursements d'assurance...

### 2.1.5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Le montant des produits exceptionnels et reprises de provisions d'élève à 18.667 M€ soit 5 % des recettes de fonctionnement de SEM.

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
Produits exceptionnels et reprises de provisions	2 454	18 667	660%

Ces réalisations se décomposent en 2 postes :

- Les produits exceptionnels : on retrouve ici les annulations de mandats sur exercices antérieurs à hauteur de 0.238 M€, mais surtout l'écriture de neutralisation de la provision opérée en dépense (uniquement pour affichage du risque mais non utilisable, d'où la neutralisation) liée aux risques sur les produits complexes de dette (4.665 M€),
- La reprise d'une provision constituée pour faire face aux opérations de sécurisation de dette structurée à hauteur de 13.8 M€.

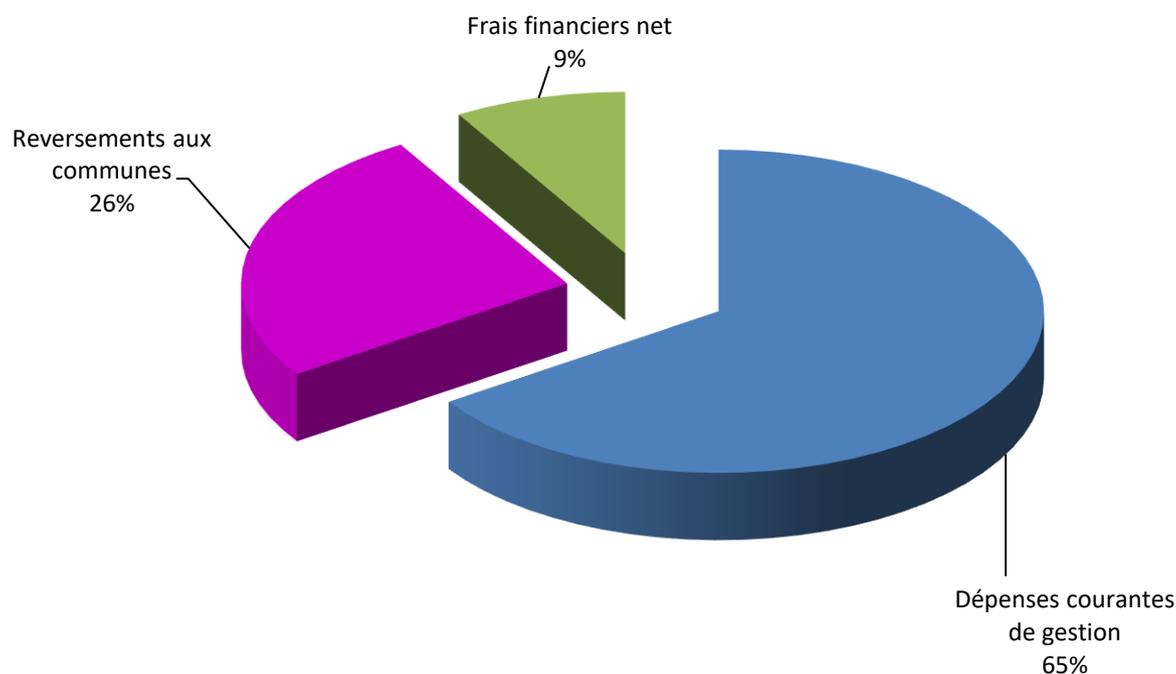
- **SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
Impôts et taxes	226 679	243 775	+ 9.6 %
Dotations versées par l'Etat	50 962	50 790	-0.3 %
FPIC	3 898	3 786	-3 %
Autres dotations et participations	21 381	22 882	+ 7 %
Autres produits courants	22 623	26 410	+ 16.7 %
<b>Recettes courantes de gestion</b>	<b>325 543</b>	<b>347 643</b>	<b>+ 6.8 %</b>
<b>Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles</b>	<b>327 997</b>	<b>366 310</b>	<b>+ 12 %</b>

## 2.2 Les dépenses de fonctionnement

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 294 080 594.46 €.

### CA 2023 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette et versements aux communes)



### 2.2.1 Les reversements de fiscalité

Pour 2023, les reversements de fiscalité sont de 75.460 M€ soit 26 % des dépenses de fonctionnement.

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Reversements aux communes</b>	<b>88 513</b>	<b>74 507</b>
AC	73 283	59 277
DSC	15 230	15 230
<b>Reversements de fiscalité Forez Est</b>	<b>200</b>	<b>192</b>
<b>Reversement taxe de séjour</b>	<b>600</b>	<b>725</b>
<b>Autres reversements de fiscalité</b>	<b>17</b>	<b>36</b>

- Les reversements aux communes représentent en 2023, 74.5 M€ :
  - 59.3 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP,
  - 15.2 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

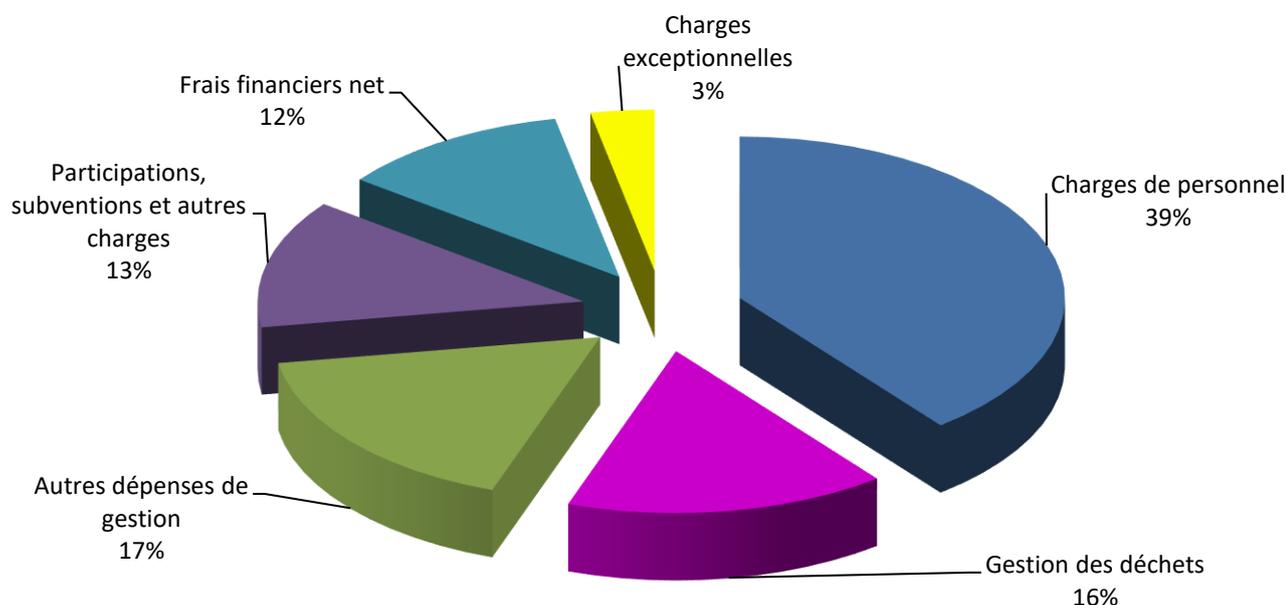
La principale évolution de ce poste se situe au niveau des montants des attributions de compensation versées. Dans le cadre des mutualisations, les dépenses de personnel et les frais de structure payés par Saint-Etienne Métropole sont compensés par une ponction sur les AC des communes concernées (prélèvement complémentaire de 14 M€ en 2023 par rapport à 2022).

- Un montant de 0.2 M€ est reversé à la Communauté de Communes de Forez Est au titre des reversements conventionnels de fiscalité de l'ex SIPAB.
- Le produit de la taxe de séjour, reversé à l'office de tourisme, représente 0.7 M€ (en augmentation du fait de la Coupe du Monde de Rugby)
- Un reversement de fiscalité à la ZAIN est effectué conformément aux conventions conclues à hauteur de 35 590 €.

### 2.2.2 Les dépenses de gestion courantes, la dette et les dépenses exceptionnelles (hors reversements aux communes)

Pour 2023, les dépenses de gestion courante sont de 190.7 M€ soit 65 % des dépenses de fonctionnement.

## CA 2023 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette ; hors versements aux communes)



### 2-2-2-1 Les charges de personnel 84.944 M€ (39 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2022	2023	Evolution 2023/2022
<b>Les charges de personnel (012)</b>	<b>65 615</b>	<b>84 944</b>	<b>+ 29 %</b>

Les dépenses de personnel progressent majoritairement en raison de la poursuite du processus de mutualisation entre la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole (mutualisation des directions Gestion des bâtiments et Achats et logistique). Cette augmentation est compensée par un remboursement de la ville de Saint-Etienne (27.7 M€ en 2023) à travers l'Attribution de Compensation.

Cette dynamique de la masse salariale est néanmoins atténuée par le travail d'optimisation de l'organisation conduit en 2023 qui a permis de diminuer les effectifs des services communs.

Par ailleurs, les effectifs hors mutualisation ont été renforcés afin de permettre à la Métropole de disposer des capacités d'ingénierie et de suivi de travaux pour mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'investissement (travaux de voirie, plan vélo, lignes structurantes de transport, mise à niveau des ouvrages d'art...). Cette évolution résulte également de la mise en place progressive de la régie assainissement à partir du 1er janvier 2023.

La masse salariale est également impactée par les diverses mesures gouvernementales : revalorisation du point d'indice, revalorisation indiciaire des grilles des catégories B et C, hausse de la participation aux frais de transports collectifs. Les dépenses incompressibles du GVT (avancements d'échelons et de grade) et la mise en place du RIFSEEP contribuent également à l'évolution des dépenses de personnel.

## 2-2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 34.380 M€ (16 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<b>29 987</b>	<b>34 380</b>	<b>+ 15 %</b>

### ❖ LA PART RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS : 34.4 M€.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères, des papiers et emballages et des déchets alimentaires (5.5 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SUEZ pour l'enfouissement des ordures ménagères (13.4 M€), l'exploitation des déchèteries (4.3 M€), les dépenses liées au tri des papiers et emballages (3.7 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes, équipements EPI... (3.3 M€), la gestion des quais des Brunandières et de Saint-Chamond (1.4 M€), la collecte du verre et papiers en apport volontaire (0.4 M€), les dépenses liées au déploiement du tri des déchets alimentaires : sensibilisation des habitants et des parties prenantes, installation des bornes de collecte et traitement (1.1 M€), l'achat des sacs pour les déchets alimentaires et les papiers et emballages (0.6 M€), la communication liée à l'extension des consignes de tri des plastiques (0.5 M€).

Globalement, les dépenses liées à la gestion des déchets augmentent de 4.4 M€ soit + 15 %. Les principaux éléments qui expliquent cette évolution, en plus d'une révision de prix à la hausse sur de nombreux marchés, sont :

- Le déploiement du tri des déchets alimentaires : sensibilisation, achat et distribution de sacs kraft, collecte et traitement des déchets alimentaires qui représente 2.3 M€.
- L'augmentation des coûts de traitement des emballages intégrant tous les emballages plastiques : +890 k€
- L'augmentation de + 580 k€ par rapport à 2022 du coût d'enfouissement malgré la baisse de 8 260 tonnes d'ordures ménagères enfouies en 2023 par rapport à 2022. L'augmentation de ce coût est liée à l'augmentation du prix de la tonne d'ordures ménagères enfouie et à l'augmentation de la fiscalité : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de + 7 € HT/t enfouie.

## 2-2-2-3 Les autres dépenses de gestion 36.793 M€ (17 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
<b>Autres dépenses de gestion</b>	<b>27 946</b>	<b>36 793</b>	<b>+ 32 %</b>

Les dépenses de gestion regroupent l'ensemble des contrats, achats indispensables au fonctionnement de Saint Etienne Métropole afin de garantir un service qualitatif aux usagers. Il s'agit de dépenses très dépendantes de la tarification d'opérateurs (eau, énergie, combustibles, carburants, assurances...), ainsi que les dépenses de fournitures, d'entretien, de réparation...

Entre 2022 et 2023, les dépenses de gestion affichent une augmentation de 8.8 M€ (soit 32%). Les principales augmentations enregistrées sont liées d'une part à l'organisation de la coupe du monde de rugby et d'autre part à l'augmentation des dépenses liées au patrimoine.

Le coût total de l'organisation de la coupe du monde de Rugby s'élève en 2023 à 5.433 M€ qui se décompose de la manière suivante :

- 66 080 € d'achats de places (158 517 € dépensés en 2022),
- 1 104 801 € de fonctionnement du stade Geoffroy Guichard,
- 98 105 € lié au fonctionnement du camp de base,
- 2 463 044 € de convention de partenariat avec le GIP France 2023 et Saint-Etienne Métropole « Collectivité Hôte » (en contrepartie une recette de 2.520 M€ a été encaissée)
- 1 701 440 € de frais liés à l'évènementiel notamment la commercialisation de l'espace village Rugby.
- 219 135 € au titre de la rémunération des intermittents (*pour information car dépense imputée au chapitre 012*)

Pour mémoire, il faut rappeler que Saint-Etienne Métropole a bénéficié, au titre de la convention de partenariat du GIP France 2023, d'une subvention de 2.420 M€.

Le coût de la gestion du patrimoine est également en augmentation.

On note une augmentation globale de 1.9 M€ des frais inhérents au patrimoine de la Métropole (aires d'accueil des gens du voyage, salle Arena, Cité du Design, MAMC+, stade et bâtiments administratifs) :

- Le coût de l'énergie représente une part importante de cette augmentation puisque l'évolution est de +1.8 M€ entre 2022 et 2023.
- Suite à l'ouverture de l'ARENA en 2022, la mise en place d'une maintenance induit une augmentation des frais liés à cet équipement à hauteur de 0.364 M€.

L'augmentation du coût des matières premières induit également une évolution positive des charges des bâtiments économiques (0.3 M€).

Le coût des assurances (flotte, dommages aux biens et responsabilité civile) sont également en augmentation de 0.137 M€.

D'autres augmentations sont à noter sur les prestations sportives de l'ASSE et le fonctionnement du stade Geoffroy Guichard (0.7 M€), la thématique du développement durable et principalement sur la notion d'écomobilité (+0.2 M€), les prestations de maintenance des équipements numériques dans les établissements scolaires du territoire (0.3 M€).

#### 2-2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 27.736 M€ (13 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
Subventions de fonctionnement	23 318	21 962	- 6 %
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	4 593	4 586	- 2 %
+Autres frais	1 188	1 188	+ 0 %
<b>Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante</b>	<b>29 099</b>	<b>27 736</b>	<b>+ 7 %</b>

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de **11.2 M€** : les principales subventions sont les suivantes : Cité du Design (6.654 M€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2.427 M€), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (0.440 M€), au SCOT (0.365 M€), à l'Agence de Développement Touristique de la Loire (0.115 M€), au Parc du Pilat (0.201 M€), au Fonds Local de l'innovation

(0.063 M€), aux contrats rivières et eaux pluviales (0.154 M€), au SMAGL (0.290 M€), au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (0.175 M€), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (0.096 M€), aux crèches inter-entreprises (0.054 M€), au SYDEMER (0.102 M€), à l'ADIL (0.038 M€),...

- **Subventions diverses** à hauteur de **10.3 M€** : on retrouve entre autres les subventions versées à EPURES (0.645 M€), au titre du contrat de ville (0.411 M€), des subventions versées à diverses associations culturelles afin de favoriser le rayonnement culturel (0.298 M€), du Fonds Solidarité Logement (1.041 M€), de la prévention spécialisée (4.268 M€), la télévision locale TL7 (0.402 M€), au Fonds local de l'innovation (0.862 M€), la politique économique (0.554 M€), la politique de développement durable et de la gestion des déchets (0.365 M€), la convention d'objectif avec l'ASSE (0.233 M€), de l'aide à l'insertion dans l'emploi (0.300 M€), le sport de haut niveau (0.411 M€), l'école de la 2<sup>ème</sup> chance (0.100 M€)...

Des subventions sont également versées auprès des concessionnaires pour 0.043 M€ au titre des eaux pluviales, 0.100 M€ dans le cadre de la DSP du Zénith, et 0.010 M€ pour la DSP de gestion d'équipements réceptifs.

Les charges diverses de gestion courante s'élèvent à 0.325 M€ et correspondent à des droits d'utilisation, des dégrèvements, des remboursements, des redevances et des intérêts moratoires.

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes en 2024 qui se décomposent de la manière suivante : budget transport et mobilité (3 M€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1.021 M€), budget Zones Industrielles (0.207 M€), budget Parcs et aires de stationnement (0.287 M€) et budget réseaux de chaleur (0.071 M€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : ce montant correspond aux indemnités et de formation des élus.

### 2.2.3 **Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions**

Pour 2023, les charges exceptionnelles et dotations aux provisions s'élèvent à 20.578 M€ soit 11 % des dépenses courantes de gestion.

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
Charges exceptionnelles, dotations aux provisions et cautions	<b>4 662</b>	<b>6 822</b>	<b>+ 46 %</b>
Soulte sécurisation emprunts structurés		<b>13 756</b>	

On retrouve dans cette section les annulations de titres sur exercices antérieur pour 0.120 M€ et les dotations aux provisions pour 6.702 M€.

- Des provisions liées ont été réalisées pour 36 000 € concernant des risques d'impayés sur les loyers économiques pour des entreprises placées en liquidation judiciaire.
- Afin de faire face aux prochaines sécurisations de la dette « structurée », une provision est réalisée chaque année. Sur 2023, le montant de cette provision s'élève à 2 M€. Le montant total de la provision ainsi constituée s'élève au 31/12/2023 à 3.2 M€ (reprise d'un montant de 13.7 M€ pour la sécurisation des swaps structurés en juin 2023).
- Une provision budgétaire complémentaire, neutralisée par une recette de même montant, a également été constituée en fin d'année du fait de l'évolution des taux des marchés pour un montant de 4.665 M€.

Également, on trouve ici la soulte payée dans le cadre de la sécurisation des emprunts structurés contractés auprès de Natixis. Cette soulte a été financée par une reprise de provision de même montant (voir chapitre recettes – reprise de provision).

- **SYNTHESE DES DEPENSES DE GESTION**

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution 2023/2022</b>
Les charges de personnel	65 615	84 944	+ 29%
Gestion des déchets	29 987	36 380	+ 15%
Autres dépenses de gestion	27 946	36 793	+ 32%
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	29 099	27 736	- 5%
Total dépenses courantes de gestion	<b>152 647</b>	<b>183 853</b>	<b>+ 20%</b>
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	<b>241 977</b>	<b>259 312</b>	<b>+ 7%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles hors intérêts dette et soulte)</b>	<b>246 639</b>	<b>266 134</b>	<b>+ 8%</b>
<i>Pour mémoire</i>			
Intérêts nets de dette (y compris swap)	7 775	11 087	+ 43%
Soulte payée (par reprise provision)		13 756	
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>254 414</b>	<b>290 977</b>	<b>+ 14%</b>

## 2.3 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

### 2.3.1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Produit de fonctionnement courant	325 543	347 643
Charges de fonctionnement courant	241 977	259 312
<b>Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>83 566</b>	<b>88 331</b>
<b>Solde exceptionnel large*</b>	<b>- 2 209</b>	<b>-1 911</b>
= Produits exceptionnels larges*	2 455	18 667
- Charges exceptionnelles larges*	- 4 664	-20 578
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>81 357</b>	<b>86 420</b>

\*y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles.

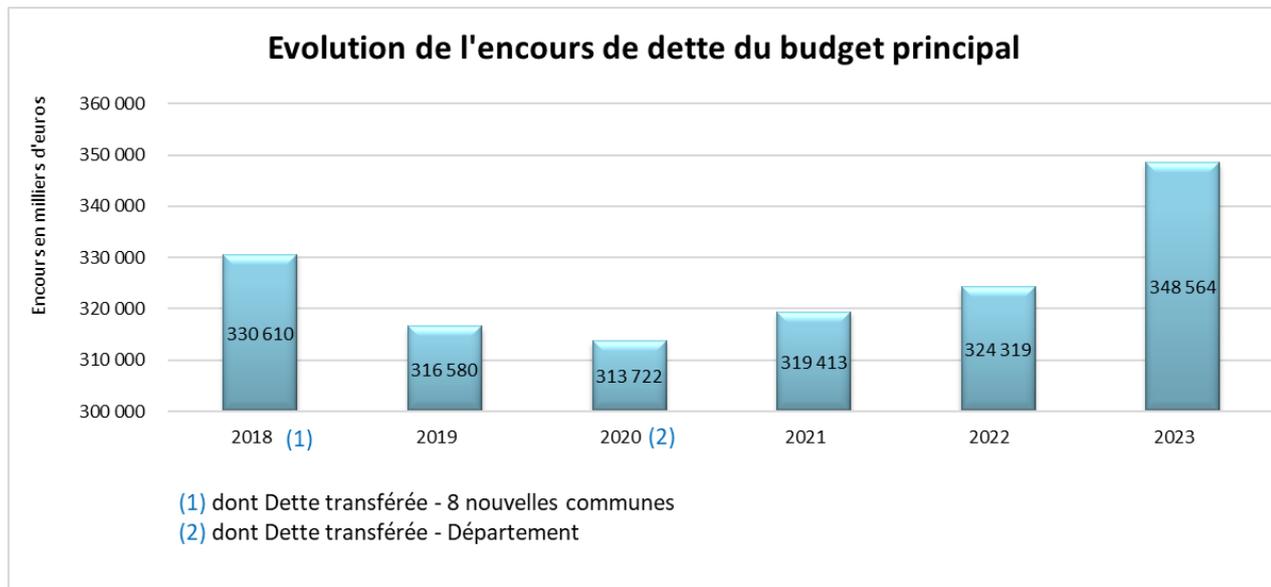
L'**épargne de gestion** continue de d'augmenter entre 2022 et 2023 et résulte de la différence entre les recettes perçues et les dépenses réalisées.

Cette progression de l'épargne de gestion a plus que compensé la progression de l'annuité de dette, si bien que l'**épargne nette continue de s'améliorer en 2023**.

### 2.3.2 L'annuité de la dette

L'encours de dette sur le budget principal progresse en 2023, passant ainsi de 324.319 M€ fin 2022 à **348.564 M€ fin 2023** (soit une hausse de 24.245 M€).

- 54.329 M€ d'emprunts ont été contractés en 2023 pour un remboursement en capital de dette de 30.084 M€.
- Il se répartit à 76.1 % en taux fixes (265.4 M€), 21% en taux révisables (73.4 M€) et 2.79% en taux structurés (9.8 M€).



L'annuité nette de dette de l'année 2023 représente **41.171 M€**.

en K euros	2022	2023
Frais Financiers nets*	7 775	11 087
Capital de la dette	29 688	30 084
<b>Annuité nette de dette</b>	<b>37 463</b>	<b>41 171</b>

\* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE

Le taux moyen de la dette en 2023 s'élève à 3.18 % (exposition finale avec swap) contre 2.63 % en 2022.

Une opération de sécurisation de 4 swaps structurés conclus auprès de Natixis a été finalisée en mai 2023. Sans cette sécurisation, l'activation des formules de taux des contrats aurait conduit à des taux d'intérêt de près de 46%.

La sécurisation concerne les contrats ci-après :

- 2 Swaps indexés sur la devise EURCHF (Euro/Franc suisse)
- 2 autres swaps indexés sur l'écart entre les taux CMS 30 ans et 1 an (taux longs et taux courts).

Après négociation avec Natixis, les swaps indexés sur l'EURCHF ont été sécurisés à un taux fixe maximum de 4.41% et 4.42% sur 5 ans et les 2 swaps indexés sur les taux CMS ont été annulés sur 3 ans.

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole a versé une soulte à hauteur de 13.756 M€ à Natixis. Cette soulte a été financée par la reprise d'une provision pour risque financier constituée par Saint Etienne Métropole depuis plusieurs années.

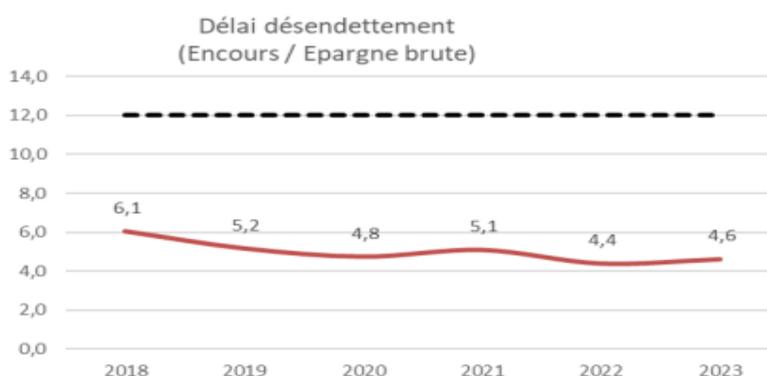
En contrepartie, Natixis a accepté la prise en charge d'une partie du coût de cette sécurisation conformément au protocole signé précédemment.

*Les conditions de cette sécurisation sont détaillées dans l'annexe de la dette jointe ci-après ainsi que la structure de la dette.*

Après cette sécurisation, le solde de la provision constituée pour faire face aux risques liés à cette dette structurée s'élève à 3.244 M€ au 31 décembre 2023. Elle est abondée chaque année.

**L'encours de dette du budget principal connaît une progression depuis 2021, mais la forte croissance de l'épargne brute a entraîné une réduction du délai de désendettement, celui représentant 4.6 années fin 2023.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>= ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>6,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>



*La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole constitue une des mesures du degré de solvabilité et rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée).*

### **2.3.3 La chaîne de l'épargne du budget principal**

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Produit de fonctionnement courant	325 543	347 643
Charges de fonctionnement courant	241 977	259 312
<b>Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>83 566</b>	<b>88 331</b>
<b>Solde exceptionnel large*</b>	<b>- 2 209</b>	<b>-1 911</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>81 357</b>	<b>86 420</b>
- Intérêts nets	7 775	11 087
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>73 582</b>	<b>75 333</b>
- Capital	29 688	30 084
- Cautions restituées	27	42
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>43 867</b>	<b>45 207</b>

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette, s'est améliorée en 2023 en raison notamment de nouvelles recettes fiscales. D'un montant de 75.3 M€, elle correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2023, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à 21.37 %. Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

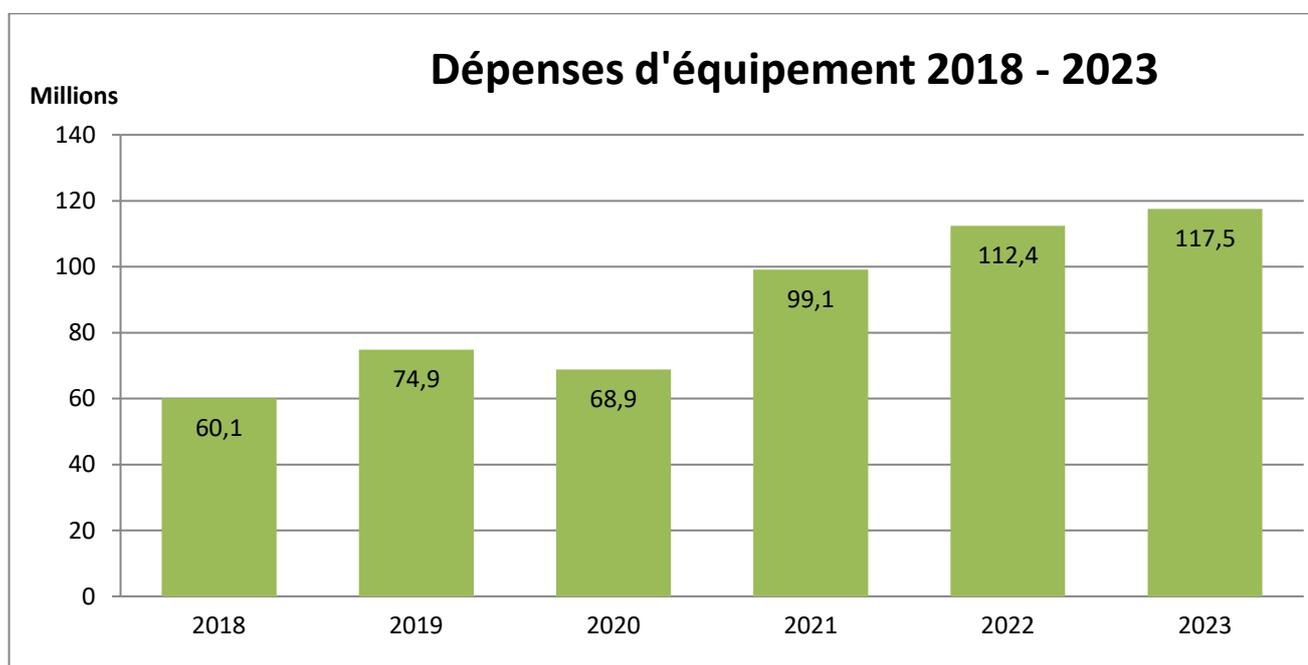
	2021	2022	2023
Taux d'épargne	20.37%	22.43%	21.37%

Le taux d'épargne est stable et satisfaisant car supérieur à 12%.

## 2.4 Les investissements 2023

L'exercice 2023 est marqué par le plus haut niveau de dépenses d'investissement réalisé sur les dernières années.

Les dépenses d'investissement représentent 128.512 M€ (dont 117.536 M€ de dépenses d'équipement)



Les dépenses d'équipement de 2023 dépassent le seuil des 115 M€ et progressent de 4.5% par rapport à 2022.

en K euros

2022	2023
------	------

2022	2023	
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>127 599</b>	<b>128 512</b>
<b>dont dépenses d'équipement</b>	<b>112 441</b>	<b>117 536</b>
soit dépenses directes d'équipement	89 859	82 126
dont opérations sous mandat	2 480	1 516
soit fonds de concours et subventions d'équipement	22 582	35 410
<b>dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)</b>	<b>1 259</b>	<b>1 971</b>
<b>dont dépenses financières d'investissement</b>	<b>13 899</b>	<b>9 005</b>

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 65 % en 2023.

## 2.4.1 Les dépenses d'équipement

Elles représentent 117.536 M€ :

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE (27.925 M€)**

- ❖ **LE SERVICE AUX ENTREPRISES ET OFFRES D'ACCUEIL (4.1 M€)**

Les travaux de rénovation et d'aménagement du site stratégique Novacieries à **Saint-Chamond** se sont poursuivis en 2023 pour un montant de 2.0 M€. Le site de Métrotech sur la commune de **Saint-Jean-Bonnefonds** a bénéficié d'un investissement de 0.9 M€ (MOE démolition et désamiantage des bâtiments 4 et 16, réalisation de diagnostics et divers travaux et aménagements).

Des travaux ont été réalisés sur d'autres bâtiments économiques du territoire pour 0.4 M€ (Halle Papaz, BHT POV, Necker, Fauriel Carlson, l'hôtel d'entreprises de Saint-Héand, Combeplaine, BHT2, les Pépinières, le restaurant Grüner, GIAT St-Etienne, ...).

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la Métropole a acheté des gisements fonciers pour 0.4 M€.

Enfin, 0.4 M€ sont versés au titre des aides économiques, des aides aux commerçants suite aux émeutes, ainsi que pour des études économiques et des requalifications de zones industrielles.

- ❖ **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT (4.7 M€)**

Des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre du fonds local pour l'innovation à hauteur de 1.3 M€. Dans le cadre du CPER2, le campus Tréfilerie a bénéficié d'un soutien financier de 1.9 M€. Le Centre des savoirs a vu sa subvention (attribuée pour le CSI Forges) soldée (0.6 M€). Afin d'accompagner l'université Jean Monnet dans ses travaux de recherche de haut niveau et d'assurer son rayonnement sur le territoire, une subvention de 0.7 M€ lui a été octroyée.

Différents projets innovants se sont vus également attribuer des aides pour 0.2 M€ (Industrie du futur, Living Lab, Programme MIND...).

- ❖ **LE DESIGN (8.7 M€)**

Afin de développer son offre en matière de Design, la Métropole poursuit ses investissements dans ce domaine. Le projet « Cité 2025 » a pour objectif de rendre le design accessible à tous en lui dédiant un quartier avec une Galerie Nationale du Design, un pôle culturel, ... Sur 2023, 8.7 M€ ont été investis dans ce projet novateur avec l'acquisition des bâtiments auprès de l'EPASE (7.0 M€), la réalisation des travaux du siège de l'EPCC (0.6 M€) qui sera transféré à l'été 2024 dans le bâtiment 241 Ouest, les études de MOE (0.5 M€) et la réalisation de divers diagnostics (0.6 M€).

- ❖ **LA CULTURE, LE TOURISME ET LE PATRIMOINE (1.3 M€)**

Des actions ont été menées pour la conservation des lieux touristiques et le développement de l'attractivité du territoire pour un montant de 0.3 M€ : la Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, le site du Corbusier à **Firminy**, le Zénith, la verrière à **Saint-Etienne**, les opérations « murs peints », la poursuite du plan de jalonnement, les fonds de concours pour les hôtels et le SMAGL.

La rénovation de l'immeuble Loubet en partenariat avec la ville de **Saint-Etienne** a nécessité la participation de la Métropole pour 1.0 M€. La réhabilitation de l'IGH Loubet a pour objectif l'installation des archives métropolitaines et municipales.

#### ❖ LE MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (1.6 M€)

Equipement phare du territoire, le Musée d'Art Moderne bénéficie d'une rénovation de ses locaux depuis 2022. En 2023 les dépenses liées à ces travaux ont représenté 1.4 M€.

Des dépenses liées aux œuvres (acquisitions, restaurations) et aux équipements et aménagement du musée s'élèvent quant à elles à 0.2 M€.

#### ❖ LES GRANDS EQUIPEMENTS (7.4 M€)

4.5 M€ ont été investis sur le stade Geoffroy Guichard pour accueillir les grands événements sportifs de 2023 et 2024 (éclairage, écrans géants, sécurisation, achat de matériel...) et 0.9 M€ ont été dépensés en lien avec l'événementiel et l'accueil de la coupe du monde de rugby (travaux pour la réalisation d'une aire de camping-car, fonds de concours à la commune d'**Andrézieux-Bouthéon** pour la rénovation du stade Roger Baudras, achat de matériels...).

Inauguré en 2022, l'ARENA, équipement sportif phare de **Saint-Chamond** a bénéficié d'un investissement de 0.6 M€ sur l'exercice 2023.

Le projet de construction d'une patinoire métropolitaine a nécessité un budget de 1.1 M€ au titre du financement d'études.

En parallèle, du matériel et des équipements ont été renouvelés à l'espace aquatique du Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (0.3 M€).

#### ❖ LA POLITIQUE DE LA VILLE (0.1 M€)

Afin de réduire les écarts de développement au sein de son territoire, Saint-Etienne Métropole agit pour et avec les habitants des quartiers en difficulté en poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer le développement social du territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Développer l'activité économique et favoriser l'emploi
- Garantir la laïcité et lutter contre les discriminations.

Sur 2023, des subventions d'équipement ont été versées aux projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) (0.1 M€) dans le cadre du contrat de ville signé avec l'Etat.

### • DEVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE (53.914 M€)

#### ❖ LA PLANIFICATION (0.9 M€)

Saint-Etienne Métropole poursuit la mise à jour des documents communaux avec l'approbation de plusieurs PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) et le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC).

#### ❖ L'AGRICULTURE ET LA TRANSITION ALIMENTAIRE (0.4 M€)

Des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre de l'accompagnement des communes à la loi EGALIM (0.3 M€) et dans le cadre de la stratégie alimentaire, le déploiement des marchés solidaires et les productions végétales (0.1 M€).

#### ❖ LES GRANDS PROJETS IRRIGUANT LE TERRITOIRE (3.0 M€)

Sur 2023, les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain se sont poursuivies : Tissafil à **la Grand-Croix**, Bellevue-Le Mont ainsi que La Rivière à **Saint-Etienne**, Akers à **Fraisses** (0.5 M€).

Dans le cadre du Projet de Partenariat d'Aménagement, des travaux ont été conduits pour 0.4 M€ sur les secteurs Gier, Ondaine et Saint Etienne.

Par ailleurs, 0.9 M€ ont été investis dans la rénovation de quartiers anciens sur les communes de **Rive de Gier, La Ricamarie, Firminy, Saint-Chamond, et Saint-Etienne**.

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la Métropole a acquis des parcelles de terrain (réserve d'opportunité) et procédé à des transferts de propriété pour 0.7 M€.

Des investissements ont été réalisés pour les sites patrimoniaux remarquables et pour des travaux d'amélioration de l'entrée est de **Rive de Gier** (0.1 M€). Enfin 0.4 M€ ont été dépensés pour l'entrée nord de la DOA.

#### ❖ LE DEVELOPPEMENT LOCAL (0.5 M€)

La politique de développement local implique la mise en œuvre, le maintien et le développement des activités économiques dans l'ensemble des communes rurales. Pour cela, 0.1 M€ ont été versés en 2023 afin de soutenir les commerces en milieu rural.

Elle permet également de favoriser la réalisation de projets des communes avec les Equipements Communautaires Multi locaux (ECM) de **Dargoire, Marcenod, et Sorbiers** (0.4 M€).

#### ❖ L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN (13.5 M€)

Saint-Etienne Métropole s'engage au quotidien à offrir à chaque habitant un logement de qualité, adapté et énergiquement performant. Dans le cadre du PLH, 7.5 M€ de subventions ont été versées pour des projets ANRU, le financement du logement social, des aides à l'acquisition-amélioration du parc, la réhabilitation des logements énergivores ...

Les quartiers anciens des communes de **Firminy, Rive-de-Gier, La Ricamarie, Saint-Chamond et Saint-Etienne** bénéficient de subventions à hauteur de 3.6 M€.

Des études et actions sont également portées au sein du parc privé pour 0.6 M€.

Enfin, des travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ont été exécutés (1.8 M€).

#### ❖ LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE (34.8 M€)

Avec la volonté de développer un réseau plus sûr et plus éco-responsable, Saint-Etienne Métropole investit fortement sur la voirie :

- Conservation, adaptation et rénovation du réseau afin de garantir un meilleur confort et une sécurité performante aux utilisateurs avec des opérations d'aménagements efficaces sur la voirie des communes (23.1 M€), la voirie métropolitaine (3.1 M€) et la voirie structurante (3.9 M€),
- Gestion des ouvrages d'art : ponts, murs de soutènement... (2.7 M€),

Des programmes d'aménagement des échangeurs de la vallée du Gier et de grands axes (Pontchardier, Ratarieux) sont également menés pour 0.2 M€.

Des fonds de concours sont versés au SIEL-TE à hauteur de 1.8 M€ pour l'enfouissement des réseaux électriques des communes.

### ❖ LE NUMERIQUE (0.8 M€)

Dans le cadre du plan « le numérique à l'école », 0.4 M€ ont été investis afin de pourvoir les écoles en équipements numériques connectés à internet, vidéoprojecteurs, ordinateurs standardisés, tablettes numériques avec connexion au vidéoprojecteur. Par ailleurs, des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre du programme French Tech économie numérique (0.4 M€).

## • LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE (21.377 M€)

### ❖ LE DEVELOPPEMENT DURABLE (1.3 M€)

Face aux changements climatiques, la Métropole s'engage depuis 2014 dans une démarche de développement durable.

En 2023, des travaux sur la biodiversité et la mise en place de corridor ont été réalisés pour 0.4 M€. Dans le cadre du Plan Climat Energie, des fonds de concours ont été versés aux communes pour un montant de 0.1 M€ pour des aides différentes (gestion centralisée du chauffage, raccordement réseau de chaleur, acquisition de véhicules électriques, rénovation énergétique).

Le plan d'actions pour la qualité de l'air permet le versement d'aides aux particuliers pour un changement vers un mode de chauffage plus propre, mais également le versement d'aides pour l'acquisition de véhicules électriques et de vélos. Sur 2023, 0.5 M€ ont ainsi été versés.

Dans le cadre des actions de développement durable, 0.2 M€ ont été consacrés à la réalisation de différentes études, à la création de signalétiques...

D'autres actions ont été menées sur la mise en place de Zones à Faible émission (ZFE), la réalisation d'écrans anti-bruit, le bilan carbone, le matériel éco événement et pour le projet de ressourcerie dans le cadre de l'économie circulaire pour 0.1 M€.

### ❖ LE PLAN VELO (3.3 M€)

Le plan vélo a pour objectif de favoriser les déplacements du quotidien mais également touristiques sur le territoire métropolitain. Ce projet se fait en lien avec les communes membres via un schéma d'intentions cyclables.

En 2023, le projet a encore pris de l'ampleur puisque 3.3 M€ ont été investis dans des études et des travaux sur le réseau structurant (avenue de l'Europe à **Andrézieux-Bouthéon**, Boulevard de Fraissinette et site Tréfilerie à **Saint-Etienne**, Voie verte de **Roche-la-Molière**, **La Grand-Croix**...) et sur le réseau de proximité (voie verte piscine – collège des Bruneaux à **Firminy**, Voie verte – avenue du parc et rue Bouchet au **Chambon-Feugerolles**, accès Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds**, Rue Jucquel et rue Fleming à **Andrézieux-Bouthéon**).

### ❖ LA COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS EN VUE DE VALORISER ET DE REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE, ET REDUIRE LES QUANTITES ENFOUIES (2.7 M€)

Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. L'essentiel des dépenses figure en section de fonctionnement. En investissement, les principales dépenses concernent l'achat des bacs ordures ménagères et papiers et emballages (0,6 M€), l'achat des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte du verre et des déchets alimentaires (0,7 M€), ainsi que l'achat des composteurs et des bio-seaux dans le cadre du déploiement du tri des déchets alimentaires (0,5 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les 13 déchèteries de la métropole et les quais de transfert (0,4 M€). A cela se rajoutent des dépenses liées à la résorption des points noirs de collecte, l'achat de véhicules et matériels, ainsi que des frais d'études pour un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques (0.5 M€).

### ❖ LES EAUX PLUVIALES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (1.4 M€)

La métropole exerce une gestion intégrée des eaux pluviales en investissant pour mettre en place la séparation des réseaux.

En 2023, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales ont été réalisés sur les communes de la Métropole pour 1.4 M€.

### ❖ LES CONTRATS DE RIVIERES (12.2 M€)

Le contrat territorial remplace les contrats de rivière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit d'un accord technique et financier entre les acteurs du territoire ayant une volonté d'améliorer la qualité et l'état des cours d'eau. Il permet une gestion concertée et globale à l'échelle des bassins versants Furan, Ondaine et Lizeron.

Porté par Saint-Etienne Métropole et les autres communautés de communes maîtres d'ouvrage (Loire Forez Agglomération, Loire Semène et Monts du Pilat), les objectifs du contrat territorial sont multiples :

- Le bon fonctionnement et la continuité écologique des cours d'eau,
- La prévention des inondations,
- La qualité de l'eau superficielle,
- La préservation des têtes de bassin versant et notamment les zones humides,
- La gestion de l'eau quantitative raisonnée.

Des travaux sur le Gier et ses affluents ont été réalisés à hauteur de 5.4 M€ (Aménagement du Janon, des berges du Gier, travaux et acquisitions...).

1.6 M€ ont été consacrés à des études, des aménagements de berges et des travaux sur l'Ondaine et ses affluents.

L'investissement sur le bassin du Furan s'élève à 3.6 M€ (Diagnostics, MOE, aménagement de berges, acquisitions et travaux...).

0.1 M€ ont également été consacrés pour l'acquisition de matériels communs aux 3 bassins et la réalisation de travaux.

Par ailleurs, des opérations sous mandat ont été exécutées à hauteur de 1.5 M€ dans le secteur du Gier et pour le barrage du Gouffre d'Enfer sur le Furan.

### ❖ DEFENSES CONTRE L'INCENDIE (0.5 M€)

Cette compétence a pour but d'alimenter en eau les moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Les frais concernent principalement des déplacements, contrôle et renouvellement des poteaux incendie.

#### • LES MOYENS DE NOS AMBITIONS (14.320 M€)

### ❖ LE PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN (12.4 M€)

Saint-Etienne Métropole s'est engagé auprès des communes dans un plan de relance afin de soutenir l'activité économique du territoire suite au COVID. Sur 2023, le montant de fonds de concours versé aux communes s'élève à 12.4 M€ et concerne 42 projets (33 acomptes pour les communes d'**Aboen**, d'**Andrézieux-Bouthéon** (2 dossiers), **Chagnon**, **Le Chambon-Feugerolles**, **Châteauneuf**, **Doizieux**, **L'Etrat**, **Farnay**, **Fontanès**, **Genilac**, **La Fouillouse**, **L'Horme** (3 dossiers), **Lorette**, **Rive-de-Gier**, **Saint-Etienne**, **Saint-Genest-Lerpt** (2 dossiers), **Saint-Jean-Bonnefonds** (2 dossiers), **Saint-Joseph**, **Saint-Paul-en-Jarez**, **Saint-Priest-en-Jarez**, **Saint-Romain-en-Jarez**, **La Talaudière**, **La Terrasse-sur-Dorlay**, **La Tour en Jarez** (2 dossiers), **Valfleury**, **La Valla en Gier**, **Villars** et 9 soldes pour l'aménagement de l'espace de loisirs de la coulée verte à **Chamboeuf**, pour la création d'une crèche à **L'Etrat**, la création de 2 logements destinés à la location à **Farnay**, l'aménagement de la zone de loisirs du Rio à **Fontanès**, la rénovation de la médiathèque à **Saint-Chamond**, la démolition et l'aménagement d'un bâtiment à **Saint-Christo-en-Jarez**, la création

d'un city stade à **Saint-Paul-en-Cornillon**, la rénovation du groupe scolaire Claudius Buard et la transformation en Leds de l'éclairage public à **Unieux**).

#### ❖ L'INFORMATIQUE (0.6 M€)

Des crédits ont été consacrés au renouvellement des équipements informatiques et à la téléphonie (0.5 M€). Par ailleurs, 0.1 M€ ont été consacrés à la sécurisation informatique du Stade Geoffroy Guichard, au développement de plateformes numériques et aux infrastructures Wifi et de Data Center.

#### ❖ LA COMMUNICATION (0.1 M€)

Les dépenses réalisées par ce service concernent principalement les événements et relations publiques (réalisation du stand de la foire à **Saint-Etienne**), la signalétique (entrées dans l'agglomération, sur bâtiments, sur véhicules)...

#### ❖ L'EQUIPEMENT (1.2 M€)

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ses services, la Métropole aménage et équipe ses locaux (0.8 M€), assure l'accessibilité pour tous et investit également dans des véhicules (0.4 M€) tout en respectant les nouvelles lois en termes de renouvellement du parc automobile (véhicules propres).

### **2.4.2 Les Attributions de compensation**

Elles représentent 2.0 M€.

Saint-Etienne Métropole procède au reversement du produit des amendes de police aux communes de plus de 10 000 habitants, déduction faite des montants dus pour les transferts de compétence Défenses Contre l'incendie (DECI), des Opérations de restauration Immobilières (ORI) et des travaux exceptionnels de voirie.

### **2.4.3 Les dépenses financières**

Elles représentent 9.0 M€.

Il s'agit de dépenses de nature financière qui concernent :

- Des avances à la SPL CAP METROPOLE pour les ZAC Pasteur à **l'Horme**, Molina La Chazotte à **La Talaudière**, la Mare à **Chamboeuf**, (1.9 M€),
- Une participation versée à l'EPASE dans le cadre des Programmes Partenariaux d'Aménagement (PPA) (1.5 M€),
- Les subventions destinées à promouvoir les énergies renouvelables (ENR) thermiques dans le cadre du contrat avec l'ADEME (0.2 M€),
- Une avance financière versée au budget annexe Zones industrielles (0.1 M€).
- Des avances remboursables versée à des sociétés pour promouvoir des projets faisant partie du Programme d'Investissement d'Avenir (0.3 M€)
- Des participations au Fonds d'Amorçage Industriel et Métropolitain (0.5 M€) afin de soutenir les entreprises innovantes du territoire,
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (3.7 M€),
- Des dépôts de caution (0.8 M€),

#### **2.4.4 Le financement des investissements**

Saint-Etienne Métropole dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **45,2 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **9.4 M€**, la taxe d'aménagement pour **3.8 M€**, les produits des cessions d'immobilisations pour **0.1 M€** et les attributions de compensation en investissement pour **1.1 M€**,
- Les subventions reçues pour **15.1 M€**,
- Les autres recettes pour **1.4 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **3.3 M€**,
- L'emprunt pour **54.3 M€**,

Sur les cessions : **0.1 M€** en 2023. Il s'agit principalement de la cession au Crédit Agricole Loire Haute-Loire des actions détenues par Saint-Etienne Métropole dans Novim (0.08 M€), de la cession de véhicules, de Bennes à ordures ménagères et de la cession de 2 terrains à **La Talaudière** et à la **Terrasse-sur-Dorlay** (0.02 M€).

**1.1 M€** ont également été perçus par le biais de l'attribution de compensation en investissement, dans le cadre des compétences ORI et DECI, et pour des remboursements d'annuités suite à la réalisation de travaux exceptionnels de voirie et d'aménagement d'espaces publics.

Le niveau de subventions perçues en 2023 représente près de **15.1 M€**, il est fortement lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour la salle ARENA à **Saint-Chamond** (2 M€), pour des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes (3.3 M€), pour l'entrée est de **Rive-de-Gier** (0.4 M€), pour les travaux réalisés dans le cadre des nouvelles opérations métropolitaines et du Projet partenarial d'Aménagement (PPA) (0.3 M€), pour la rénovation du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.2 M€).

De plus des subventions ont été obtenues pour les contrats de rivières (6.0 M€), pour le développement durable (0.8 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.8 M€), pour l'Ecole numérique (0.5 M€), pour les opérations de restauration immobilières des quartiers anciens (0.4 M€), pour le sport dans le cadre de la coupe du monde de rugby (0.2 M€), pour les équipements et divers autres programmes (0.2 M€) : pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain, pour le plan vélo, pour les Bâtiments économiques, pour les ECM, pour la gestion des eaux pluviales, pour l'informatique, la Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**, ...

Les autres recettes : s'élèvent à **1.4 M€** en 2023 contre 1.9 M€ en 2022.

Pour l'exercice 2023, les autres recettes se composent notamment :

- de remboursement d'avances par CAP METROPOLE dans le cadre de l'opération ZA Pierre Loti à **Saint-Etienne** (0.4 M€)
- de remboursements d'avances des budgets Zones Industrielles, Parcs et aires de stationnements et Réseaux de chaleur (0.7 M€)
- de dépôts et cautionnements (0.02 M€)
- de créances diverses (0.08 M€)
- de régularisations comptables (0.2 M€)

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **3.3 M€**.

Le volume des emprunts mobilisés en 2023 s'est élevé à **54.3 M€**.

### **Synthèse des réalisations 2023**

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>43 867</b>	<b>45 207</b>
Ressources propres d'investissement	21 143	14 439
<i>dont FCTVA</i>	11 232	9 372
<i>dont Cessions</i>	2 364	97
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	5 880	3 807
<i>dont Attribution de compensation</i>	1 667	1 163
Subventions	17 738	15 147
Autres recettes	1 916	1 413
Amendes de police	2 539	3 308
Emprunts	34 594	54 329
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>121 797</b>	<b>133 843</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>127 599</b>	<b>128 513</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-5 802</b>	<b>5 330</b>

<b>Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre</b>	<b>26 708</b>	<b>32 038</b>
--	---------------	---------------

Le résultat de clôture 2023 est conforme à la page 4 du présent document soit 32 038 916.09 €.

\*\*\*\*\*

### 3 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

#### 3.1 Présentation générale du compte financier unique 2023

L'analyse rétrospective, et donc du compte unique, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

L'année 2023 a été impactée à 100% par le renouvellement du contrat de délégation de service public mis en place en Juillet 2022 avec son forfait charges, et sa contractualisation pour l'acquisition des nouveaux bus « verts ».

#### LES REALISATIONS 2023 DU BUDGET TRANSPORT ET MOBILITE

##### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	101 189 854 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	114 076 119 €
<u>Dépenses réelles :</u>	87 704 541 €	<u>Recettes réelles :</u>	100 559 523 €
Dépenses de gestion	83 627 678 €	Impôts et taxes	72 622 741 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	113 829 €	Autres dotations et participations	26 852 109 €
<b>s/total dépenses réelles hors charges financières</b>	<b>83 741 507 €</b>	Autres produits courants	389 416 €
Charges financières	3 963 034 €	Recettes spécifiques et reprises provisions	147 724 €
Opérations d'ordre	13 485 313 €	<b>s/total recettes réelles hors cessions et prod. Financiers</b>	<b>100 011 990 €</b>
<b>Total dépenses réelles + ordre</b>	<b>101 189 854 €</b>	Produits financiers	547 533 €
		Opérations d'ordre	1 401 888 €
		<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>101 961 411 €</b>
		<i>Résultat reporté</i>	<b>12 114 708 €</b>

Résultat de clôture de fonctionnement : 12 886 265 €

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)	25 624 278 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	24 966 581 €
<u>Dépenses réelles :</u>	24 222 389 €	<u>Recettes réelles :</u>	22 101 718 €
Dépenses d'équipement	14 903 945 €	Emprunts	2 008 000 €
Capital de la dette	9 311 694 €	Autres recettes d'équipements	1 032 017 €
Autres dép. financières	6 750 €	Recettes financières	
<b>s/total dépenses réelles</b>	<b>24 222 389 €</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>5 576 387 €</b>
Opérations d'ordre	1 401 888 €	<b>s/total recettes réelles</b>	<b>8 616 405 €</b>
<b>s/total dépenses réelles + ordre</b>	<b>25 624 278 €</b>	Opérations d'ordre	13 485 313 €
<i>Résultat reporté</i>	<b>0 €</b>	<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>22 101 718 €</b>
Restes à réaliser	8 103 791 €	<i>Résultat reporté</i>	<b>2 864 863 €</b>
	<b>- 657 697</b>	Restes à réaliser	2 000 000 €

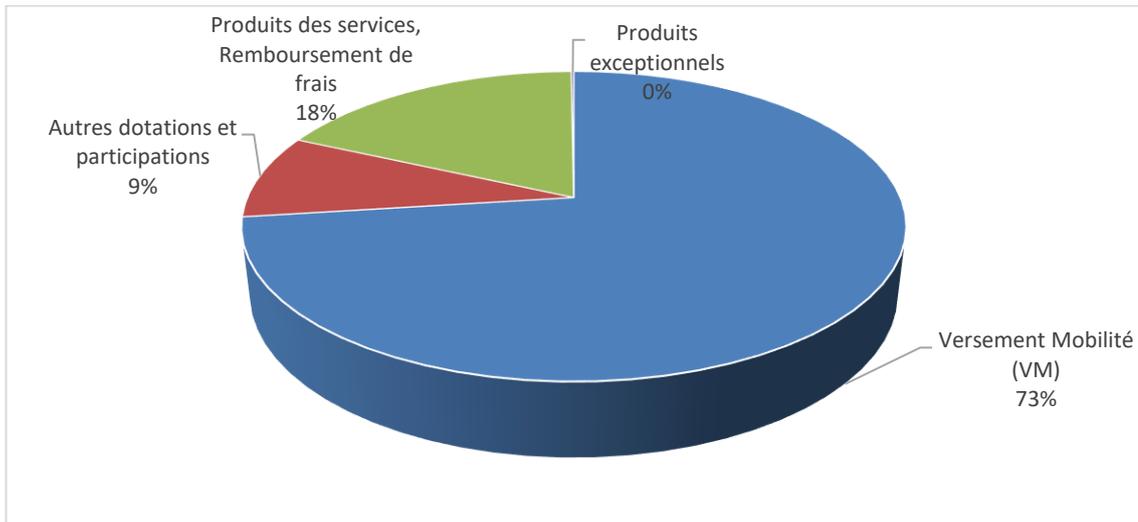
-6 103 791 € **Solde des RàR**

Solde de clôture d'investissement (RàR compris) : -6 761 488 €

Excédent global de clôture (RàR compris) : 6 124 777 €

### 3.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Elles représentent 100.01 M€ (opérations réelles hors produits financiers)



En K euros

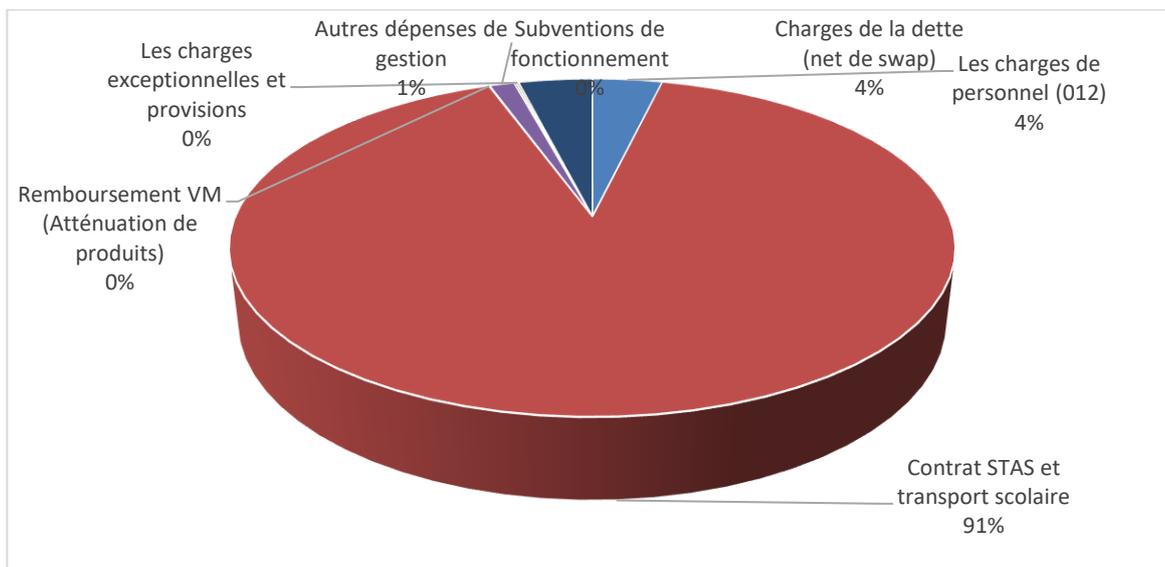
	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Versement Mobilité (VM)	69 872	72 999	+ 4.48 %
Autres dotations et participations	8 068	8 815	+ 9.26 %
Produits des services	16 296	18 050	+ 10.76 %
Produits exceptionnels	69	148	+ 114.49 %
Avance remboursable (pertes VM + recettes tarifaires)	0	0	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>94 305</b>	<b>100 012</b>	<b>+ 6.05 %</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement (100.012 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement mobilité (VM) : 72.999 M€**, lié à la compétence transports en commun, il représente 73 % des ressources du budget. Le taux du versement mobilité est resté stable à 2% en 2023, le produit perçu est en hausse de 3.1 M€ par rapport à 2022
- **Des autres participations et subventions : 8.815 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (3 M€), et les subventions versées par l'Etat et la Région pour 5.8 M€, dont 3.8 M€ au titre des transports scolaires et 722 K€ de subvention de l'Etat au titre des véhicules « propres ».
- **Des autres produits de fonctionnement : 18.05 M€**, notamment :
  - o 17.5 M€ au titre des recettes tarifaires,
  - o 0.3 M€ au titre du transport scolaire,
  - o 0.1 M€ au titre des recettes des locations de vélo en libre-service,
  - o 0.1 M€ au titre des recettes publicitaire.

### 3.3 Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles représentent 87.15 M€ (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)



En K Euros

	2022	2023	Evolution 2023/2022
Les charges de personnel (012)	2 743	3 235	17,94%
Contrat STAS et transport scolaire	71 511	79 095	10,61%
Remboursement VM (Atténuation de produits)	17	54	217,65%
Autres dépenses de gestion	1 266	1 138	-10,11%
Subventions de fonctionnement	205	106	-48,29%
Les charges exceptionnelles et provisions	251	114	-54,58%
Charges de la dette (net de swap)	3 251	3 416	5,08%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>79 244</b>	<b>87 158</b>	<b>9,99%</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **87.158 M€**. Elles sont constituées notamment par :

- Les charges de personnel : 3.235 M€ :

Elles sont en augmentation par rapport à 2022 notamment dû au déploiement du service Vélivert sur la métropole qui a nécessité l'embauche de collaborateurs pour assurer le bon fonctionnement.

- Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (76 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur la Métropole dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour la réalisation des services.

Le montant est en nette augmentation en raison du nouveau contrat de DSP entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec de nouveaux services pour 2,3 M€ (ligne T3 et expérimentation de nouvelles lignes) et des indexations élevées des coûts pour 8 M€, conséquence de l'inflation.

- Les transports scolaires (3.09 M€).

Les dépenses transports scolaires concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière, les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole. Une hausse de 380K€ par rapport à 2022 dû fait à en partie à une indexation élevée (hausse des prix des carburants) et la prise en charge de la ligne de Saint Maurice en Gourgois et d'Aboën.

- **les atténuations de produits : 54 K€** qui correspondent au remboursement de versement mobilité pour les établissements ayant déclarés des salariés logés ou transportés.
- **les autres dépenses de gestion : 1 138 K€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (62 K€), à la politique « Vélos » (205 K€), à l'entretien des sites de transport et des abribus (105 K€), les frais de structure (407 K€).
- **les subventions** qui sont pour l'essentiel la contribution versée au SMT **100 K€**.
- **les charges exceptionnelles 114 K€** : il s'agit principalement de titres annulés concernant l'exercice 2022.
- **les charges financières : 3 416 K€** correspondant aux intérêts de la dette (nets de swap).

### 3.4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

#### 3.4.1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Produits de fonctionnement courant	94 235	99 864
Charges de fonctionnement courant	75 741	83 628
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>18 494</b>	<b>16 236</b>
Solde exceptionnel	-182	34
<b>Epargne de gestion</b>	<b>18 312</b>	<b>16 270</b>

L'épargne de gestion diminue en 2023 dû fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement plus importante que les produits, malgré une hausse du produit exceptionnel.

#### 3.4.2 L'annuité de la dette

En dépenses de fonctionnement les frais financiers nets (3.415 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (9.312 M€)

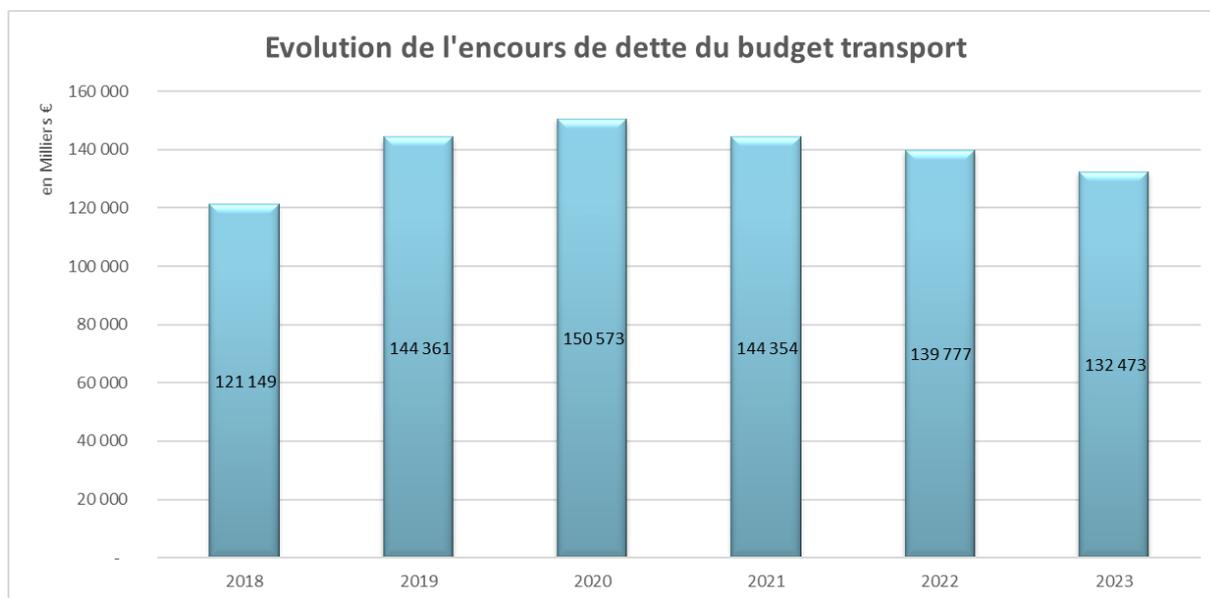
<i>en K euros</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Frais Financiers nets *	3 251	3 415
Capital de la dette	9 177	9 312
<b>Annuité nette de la dette</b>	<b>12 428</b>	<b>12 727</b>

*\* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE*

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2023 à 132.4 M€.

Il se répartit à 90 % en taux fixes (119.7 M€) et 10 % en taux révisables (12.7 M€).

Ainsi, l'encours de dette diminue sur le budget Transports passant de 139.8 M€ fin 2022 à 132.4 M€ fin 2023 (-7.4 M€).



Le taux moyen de la dette en 2023 s'élève à 2.46% (exposition finale avec swap) contre 2.3% en 2022.

L'annuité nette de dette de l'année 2023 représente 12.7 M€.

### **3.4.3 La chaîne de l'épargne du budget transport**

*en K euros*

	2022	2023
<b>Epargne de gestion</b>	<b>18 312</b>	<b>16 271</b>
- Frais financiers nets	- 3 251	-3 416
<b>Epargne brute</b>	<b>15 061</b>	<b>12 855</b>
- Capital de la dette	9 177	9 312
<b>Epargne nette</b>	<b>5 884</b>	<b>3 544</b>

## **3.5 Les investissements 2023**

Ils représentent 24.2 M€

Outre le **remboursement en capital (9.3 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 14.9 M€**.

en K euros

2022	2023
------	------

Les dépenses d'investissement	7 425	14 911
dont dépenses d'équipement	7 425	14 911

Le niveau d'investissement est important par rapport à 2022 en raison des retards de livraison (acquisitions trolleybus), 8.4 M€ de crédits ont dû être reportés sur 2023.

### **3.5.1 Les dépenses d'équipement**

Elles représentent 14.911 M€

- 5.1 M€ ont été investis pour redynamiser le réseau de transport, principalement :
  - o 3.5 M€ pour la réfection des voies de tramways notamment sur le secteur de la Terrasse, des lignes aériennes de contact, des bâtiments, des infrastructures électriques,
  - o 1.6 M€ de remises à niveau techniques des bus et tramways.
- 4.1 M€ pour le renouvellement de matériels roulants contractué avec la DSP.
- 3.2 M€ pour le déploiement du nouveau service Vélivert avec l'achat de 1 030 vélos et l'installation de 80 stations de recharges.
- 1.2 M€ pour les travaux pour le réseau structurant M4M6+,
- 0.6 M€ pour faciliter l'accessibilité dans les transports
- 0.4 M€ consacrés à la billetterie et au système d'information aux voyageurs,
- 0.3 M€ pour la rénovation du matériel urbain.

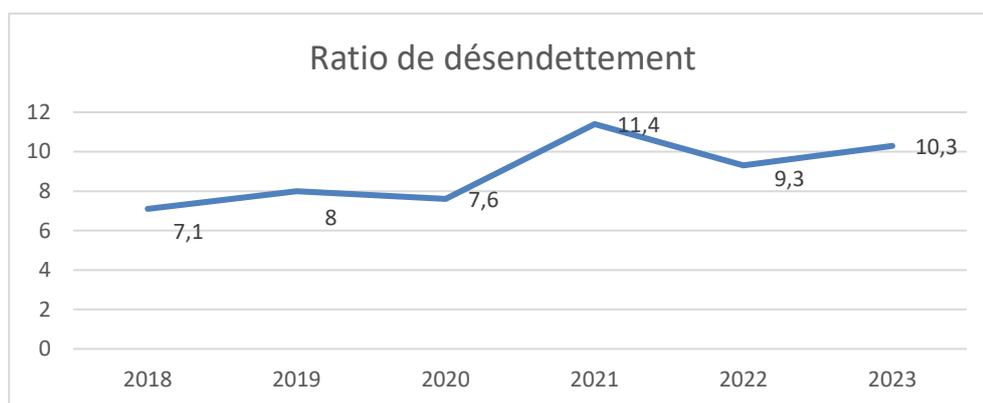
### **3.5.2 Le financement des investissements**

Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **3.544 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **2 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **1.032 M€** correspondant à :
  - 640 K€ pour le service Vélivert
  - 254 K€ pour la modernisation des réseaux
  - 110 K€ pour les études mobilités
  - 29 K€ de la Région pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

### **3.5.3 La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 10.3 années.



### Synthèse des réalisations 2023

*en Keuros*

	2022	2023
<b>Epargne nette</b>	<b>5 884</b>	<b>3 544</b>
Autres recettes	7	0
Subventions	497	1 032
Emprunts	4 600	2 008
Cessions	0	0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 988</b>	<b>6 584</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 424</b>	<b>14 911</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>2 564</b>	<b>-8 327</b>

Excédent global de clôture au 1 <sup>er</sup> janvier	16 992	20 556
Variation du fonds de roulement	3 564	-8 327
<b>Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre</b>	<b>20 556</b>	<b>12 229</b>

Le résultat de clôture 2023 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 5 du présent document soit 12 228 567.89 €.

\*\*\*\*\*

## 4 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

### 4.1 Présentation générale du compte financier unique 2023

L'analyse rétrospective, et donc du compte financier unique, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

#### LES REALISATIONS 2023 DU BUDGET ZI

##### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	9 140 839 €	Total Recettes (réelles + ordre)	9 140 839 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>139 145 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>755 068 €</u>
Dépenses de gestion	104 475 €	Produits des services	547 187 €
Charges financières	34 670 €	Dotations et participations	0 €
		Autres produits courants	881 €
		Subvention d'équilibre	207 000 €
		Produits financiers	0 €
		Produits exceptionnels	0 €
Opérations d'ordre	9 001 693 €	Opérations d'ordre	8 385 771 €

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	9 141 917 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	9 288 854 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>756 146 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>148 000 €</u>
Capital de la dette	171 146 €	Avances financières	0 €
Rembt Avances B. Ppal	585 000 €	Avances B. Ppal	148 000 €
Autres immob. Financières	0 €		
Opérations d'ordre	8 385 771 €	Opérations d'ordre	9 001 693 €
<b>Solde investissement</b>	<b>146 937€</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>139 161 €</b>
<b>Solde de clôture d'investissement :</b>	<b>146 937€</b>		
<b><u>Excédent global de clôture :</u></b>	<b>146 937€</b>		

## **PRESENTATION DES REALISATIONS 2023 DU BUDGET ZI CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK**

### **FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges financières 34 670 €	Subvention d'équilibre 207 000 €

### **INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Capital de la dette 171 146 €	Avances Budget Principal 148 000 €
Dépenses d'équipement 104 475 €	Cessions 548 068 €
Autres immob. Financières 0 €	Subventions d'équipement
Rembt Avances B. Ppal 660 000 €	Avance financière 0 €
935 621 €	Autres recettes d'inv 0 €
	696 068 €

#### **4.2 La section de fonctionnement**

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 207 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 34.7 K€.

#### **4.3 L'encours et l'annuité de dette**

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2023 à 1.233 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2023 est de 2.66 % (exposition finale avec swap) comme en 2022.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 1.404 M€ au 31 décembre 2022 contre 1.232 M€ au 31 décembre 2023. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 205.8 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 34.7 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 171.1 K€.

en K euros	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Frais Financiers	39.6	34.7
Capital de la dette	171.1	171.1
<b>Annuité de la dette</b>	<b>210.7</b>	<b>205.8</b>

#### **4.4 La section d'investissement**

Outre le remboursement en capital de la dette (171.1 K€) et le remboursement des avances au budget principal (660 K€), les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 104.5 K€**. Celles-ci permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Les Flaches à Saint-Galmier pour 29.1 K€
- Montrambert au **Chambon Feugerolles** : 32.8 K€,
- Les Murons et le Volons à **Andrézieux-Bouthéon** : 27.3 K€,
- Bas reclus et Adèle Bourdon à **Lorette** : 10.5 K€,
- Divers : 4.8 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par les **cessions** de terrains aménagés (**548 K€**) situés notamment sur les zones de Combeplaine à Rive de Gier (148 K€) de Montrambert au Chambon Feugerolles (329.8 K€), de Chana à Roche la Molière (63.1 K€) et de la Ronzière à Saint-Héand (6.3 K€) et par une avance du budget principal pour **148 K€**.

\*\*\*\*\*

## 5 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT

### 5.1 Présentation générale des grands équilibres du compte financier unique 2023

Ce budget unique assujéti à TVA retrace au cours de l'année, l'activité d'assainissement collectif et non-collectif pour les 53 communes de l'agglomération.

#### Les réalisations de l'exercice 2023 représentent :

22.3 M€ en dépenses et 30.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,

24.5 M€ en dépenses et 20.7 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2024 dont le solde positif est égal à 2 M€).

		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Total Dépenses</b> (réelles + ordre)		<b>Total Recettes</b> (réelles + ordre)	
<u>Dépenses réelles :</u>	<b>15 568 874 €</b>	<u>Recettes réelles :</u>	<b>27 252 802 €</b>
Charges d'exploitation	13 229 112 €	Produits de la redevance AC/ANC	20 886 912 €
Redev. modernisation des réseaux	438 161 €	A reverser (SIAMVG, Mod. réseaux)	1 204 657 €
Charges exceptionnelles	338 673 €	PFAC	1 748 135 €
Provisions	34 024 €	Contributions des communes EP	1 021 000 €
Intérêts	1 528 904 €	Biogaz	1 200 696 €
		Recettes exceptionnelles	384 555 €
		Reprises de provisions	67 170 €
		Produits financiers	59 438 €
		Autres Recettes	680 238 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>6 775 603 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 954 081 €</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>13 360 873 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>5 498 469 €</b>

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Total Dépenses</b> (réelles + ordre)		<b>Total Recettes</b> (réelles + ordre)	
<u>Dépenses réelles :</u>	<b>21 512 779 €</b>	<u>Recettes réelles :</u>	<b>13 972 941 €</b>
Capital de la dette	4 384 528 €	Emprunts	7 000 000 €
Refinancement de dette	0 €	refinancement de dette	0 €
Etudes - travaux	17 128 251 €	Subventions, divers	4 258 865 €
Autres dépenses	0,00	<b>Affectation</b>	<b>2 714 076 €</b>
<b>Ordre entre sections</b>	<b>2 954 081 €</b>	<b>Ordre entre sections</b>	<b>6 775 603 €</b>
<b>Ordre intérieur sections</b>	<b>0 €</b>	<b>Ordre intérieur sections</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>3 606 052 €</b>	<b>Résultat d'investissement :</b>	
<b>Restes à réaliser :</b>	<b>3 858 909 €</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>5 859 065 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>2 000 156 €</b>		

Solde de clôture d'investissement (RàR compris) : **-5 324 211 €**

**8 036 662 €** Excédent global de clôture (RàR compris)

## LES MASSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement	CA 2023 en K€	DSP 2023	REGIE 2023	SPANC 2023
Recettes réelles de fonctionnement	27 253	2 354	24 784	115
Dépenses réelles de fonctionnement	15 569	768	14 683	118
Epargne brute	11 684	1 586	10 101	-3

## LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Chaîne de l'épargne	CA 2023 en K€	DSP 2023	REGIE 2023	SPANC 2023
Epargne de gestion	13 153	1 714	11 442	-3
Intérêts dette / Produits financiers	1 469	128	1 341	0
Epargne brute	11 684	1 586	10 101	-3
Remboursement en capital de la dette	4 385	327	4 058	0
Epargne nette	7 299	1 259	6 043	-3

## LE FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT

L'investissement	CA 2023 en K€	DSP 2023	REGIE 2023	SPANC 2023
Dépenses d'équipement	17 128	1 136	15 992	0
Capital	4 385	327	4 058	0
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>21 513</b>	<b>1 463</b>	<b>20 050</b>	<b>0</b>
Subventions	4 259	66	4 193	0
Emprunt	7 000 000	0	7 000	0
Autofinancement	10 254	1 397	8 857	0

### 5.2 L'assainissement collectif en gestion déléguée

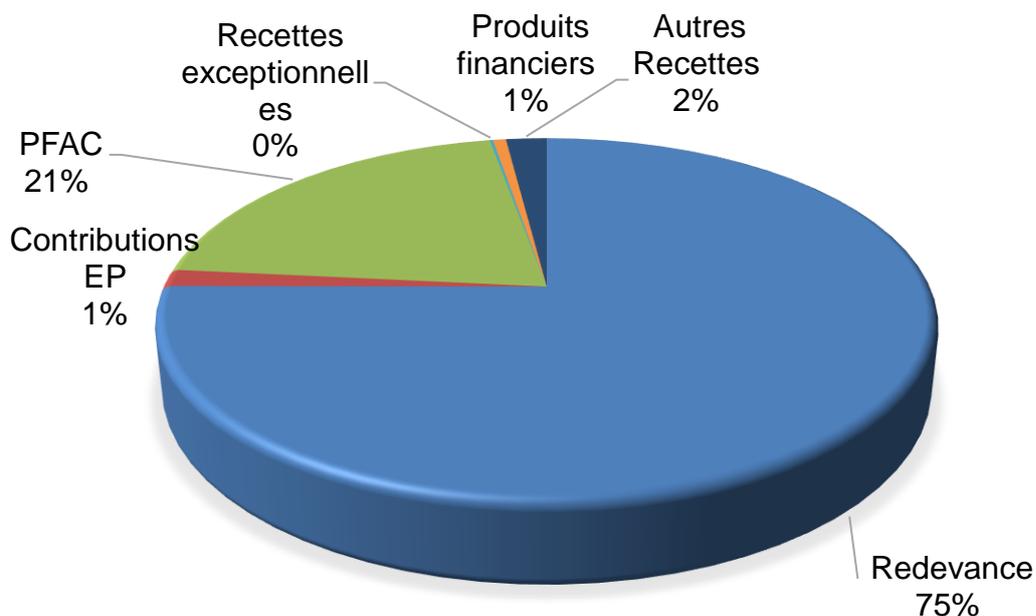
L'exploitation du service est en gestion déléguée pour 6 communes, pour lesquelles un délégataire assure le service ou une partie du service :

- Saint-Chamond pour la collecte et traitements des eaux usées,
- Andrézieux-Bouthéon, Châteauneuf et Lorette pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Néanmoins, à terme, l'intégralité de la compétence assainissement collectif sera gérée en régie.

Le Syndicat mixte des Trois-Ponts assure le traitement des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

## 5.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement



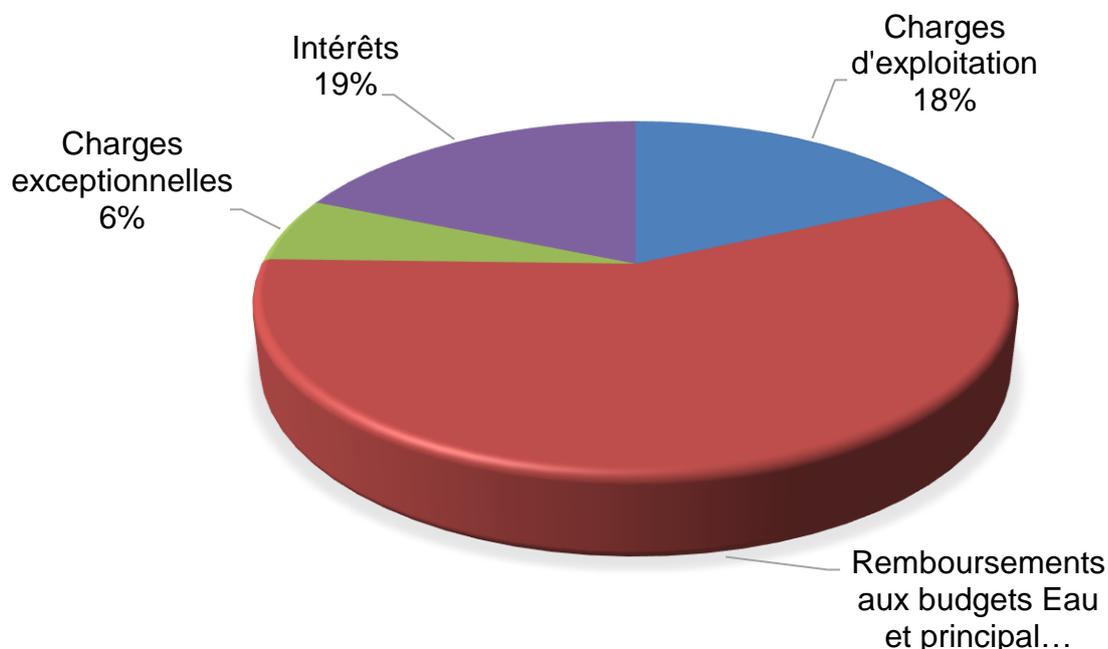
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.4 M€ :

En €	CA 2022	CA 2023	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 920 870</b>	<b>2 353 521</b>	<b>-60,25%</b>
Redevance	3 834 102	1 766 448	-54%
Contributions EP	169 000	35 500	-79%
PFAC	416 591	485 290	16%
Biogaz	1 302 010	-	-100%
Recettes exceptionnelles	-	3 633	
Produits financiers	6 378	15 219	139%
Autres Recettes	192 788	47 432	-75%

- La redevance assainissement, 1.8 M€, la forte diminution par rapport à 2022 est due au passage en régie de la ville de Saint-Etienne. A noter une tendance baissière due aux révisions de prix des délégataires : la part communautaire est en effet la variable d'ajustement.
- Des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 36 K€. Là encore la baisse vient du changement de mode de gestion de la ville de Saint-Etienne.
- Des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 0.5 M€. Malgré le départ de Saint-Etienne il y a une progression due notamment à de forts rattrapages sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon.
- L'exploitation du biogaz à Furania n'est plus en DSP mais en régie (marché de prestation) d'où l'absence de réalisation en 2023.
- Les recettes exceptionnelles pour 3 633 € sont des régularisations de rattachements
- Des produits financiers pour 15 K€.

- Les autres recettes réalisées : 47 K€ en diminution (-145 K€). Cette baisse est due à la fin de la comptabilisation en gestion déléguée des apporteurs extérieurs de la station de Furania. Ils sont dorénavant en régie. La recette restante correspond à la prime épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au profit de la station d'épuration de Saint-Chamond.

### 5.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0.8 M€

En €	CA 2022	CA 2023	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 646 258</b>	<b>766 783</b>	<b>-53%</b>
Charges d'exploitation	386 548	138 824	-64%
Remboursements aux budgets Eau et principal	843 371	439 627	-48%
Charges exceptionnelles	25 676	45 382	77%
Intérêts	390 663	142 950	-63%

A l'instar des recettes, les charges d'exploitation d'un montant de 0.8 M€ diminuent (-1.1 M€), soit -53 %). Là encore c'est le passage de la Ville de Saint-Etienne en régie qui en est la cause.

En gestion déléguée, les charges d'exploitation sont marginales, le délégataire se chargeant de la plus grosse partie. D'un montant de 139 K€ elles se décomposent de la manière suivante :

- Remboursement de fond au profit de l'ancien délégataire de Furania pour 84 K€.
- Versement de 56 K€ pour la rémunération du délégataire de Saint-Chamond pour la gestion de la collecte de Terrenoire.

Le remboursement aux autres budgets de SEM des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 0.4 M€ en diminution car amputée du territoire de Saint-Etienne

Les charges exceptionnelles pour 45 K€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation de PFAC pour 15 K€ et régularisation de rattachement pour 30K€),

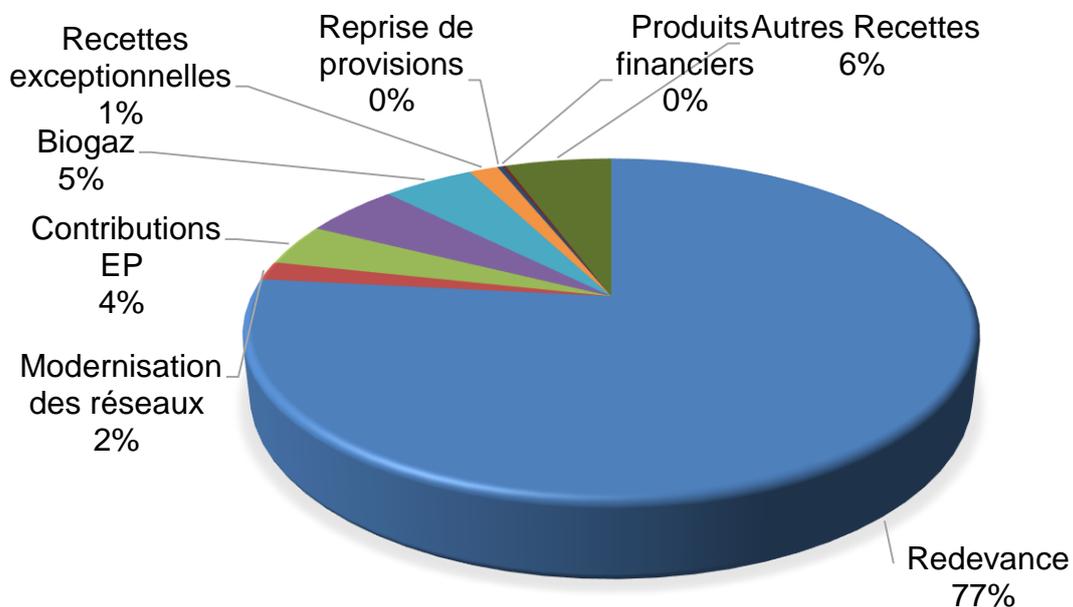
Les charges financières sont d'un montant de 142 K€ en diminution aussi suite au transfert de la ville de Saint-Etienne en régie.

### 5.3 L'assainissement collectif en régie directe

L'exploitation du service est en gestion directe pour 46 communes.

Il est rappelé que le traitement des eaux usées de 15 communes du Gier est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

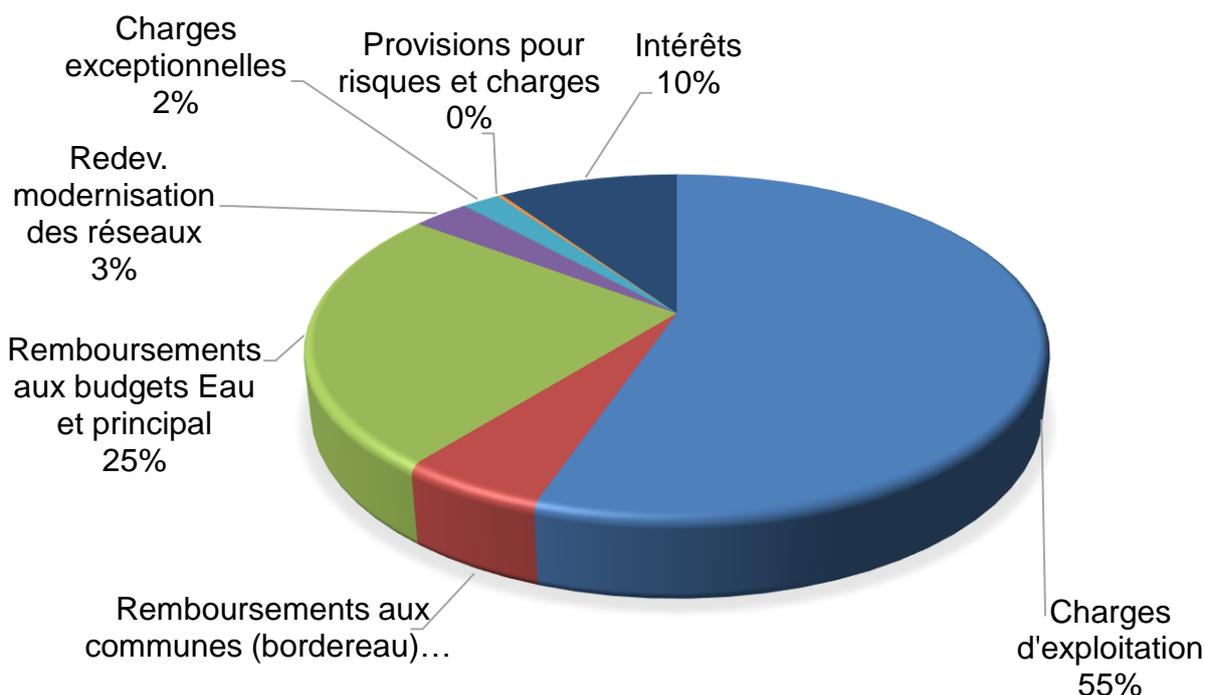
#### 5.3.1 Les recettes réelles de fonctionnement



En €	2022	2023	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 626 417</b>	<b>24 784 349</b>	<b>49,07%</b>
Redevance	13 133 489	19 009 087	45%
Modernisation des réseaux	562 333	437 667	-22%
Contributions EP	852 000	985 500	16%
PFAC	637 491	1 262 845	98%
Biogaz	-	1 200 696	
Recettes exceptionnelles	10 047	380 847	3691%
Reprise de provisions	184 748	67 170	-64%
Produits financiers	12 198	44 220	263%
Autres Recettes	1 234 110	1 396 317	13%

- La redevance assainissement, 18.4 M€, en augmentation par rapport à 2022 (+ 5.3 M€) grâce au plein effet du passage en régie de la ville de Saint-Etienne avec 4 trimestres au lieu d'un seul,
- 0.4 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée à reverser (cette redevance est collectée dans le cadre de la facturation par SEM et reversée à l'Agence de l'eau). C'est en diminution car c'est la dernière année que cette redevance est collectée par l'assainissement. A compter de 2024 c'est l'eau potable qui s'en charge.
- Des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.
- Des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.3 M€. L'augmentation conséquente (+0.6 M€) résulte du rattrapage des années antérieures, notamment au Chambon-Feugerolles, Firminy, Saint-Galmier. A Saint-Genest-Lerpt c'est dû aux travaux sur les réseaux qui font suite à la mise en demeure : les raccordements étaient autorisés à partir de 2023 en fonction des travaux effectués.  
A ces données conjoncturelles se cumulent des éléments structurels : la mise en place de la Régie a permis sur les communes gérées en direct de faciliter la transmission des pièces justificatives (certificats de raccordements émis suite aux contrôles). Sur les autres communes, des tableaux de bord ont été créés pour faciliter le suivi. Enfin, les territoires ont également accès aux logiciels de l'administration du droit des sols.
- L'exploitation du biogaz à Furania permet de dégager une recette de 1.3 M€ malgré l'arrêt d'un digesteur sur deux pour maintenance. Auparavant en gestion déléguée, cette recette se maintient.
- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 380 K€, en très forte augmentation(370 K€). Cette croissance est due aux pénalités appliquées au prestataires du marché d'exploitation de la zone Furan (348 K€). Le reste concerne des régularisations sur les exercices antérieurs.
- Des reprises de provisions pour 67 K€ pour financer les admissions en non-valeur et les effacements de dettes concernant le paiement de la redevance ou des PFAC, mais surtout pour solder les impayés. Les reprises sont faites en conformité avec le Trésor public.
- Des produits financiers pour 44 K€.
- Les autres recettes réalisées, 1.4 M€ en augmentation (+0.2M€). Cette hausse est due à la fin de la DSP de la ville de Saint-Etienne.
  - o 0.1 M€ de branchements,
  - o 0.8 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
  - o 0.01 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
  - o 0.04 M€ de remboursements des frais d'astreintes par le budget de l'eau,
  - o 0.5 M€ d'apporteurs extérieurs des stations d'épuration du Pertuiset et de Furania.

### 5.3.2 Les dépenses réelles de fonctionnement



En €	2022	2023	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 442 776</b>	<b>14 683 740</b>	<b>28%</b>
Charges d'exploitation	6 002 264	8 107 395	35%
Remboursements aux communes (bordereau)	1 036 725	798 114	-23%
Remboursements aux budgets Eau et principal	2 560 425	3 627 436	42%
Redev. modernisation des réseaux	562 454	438 161	-22%
Charges exceptionnelles	338 725	292 656	-14%
Provisions pour risques et charges	152 552	34 024	-78%
Intérêts	789 631	1 385 954	76%

- Les charges d'exploitation d'un montant de 8.1 M€ progressent (+2.1 M€, soit 35 %). Les causes principales sont l'inflation (matières premières, énergie, actualisation des marchés de maintenance...) mais aussi le passage de la Ville de Saint-Etienne en régie. En effet, en 2022 seul un trimestre est comptabilisé contre quatre en 2023.

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Entretien et maintenance des réseaux (0.4 M€),
- Entretien des stations (5.6 M€), en augmentation de 1.4 M€. C'est dû, pour l'essentiel, au marché de prestation du système Furania,
- Les études sont en diminutions au niveau de 2021 (0.3 M€),
- Les rémunérations versées aux délégataires de l'eau en contrepartie de la facturation (0.7 M€) connaissent une forte augmentation (+ 0.5M€) suite au passage en DSP sur la compétence Eau de l'ensemble du territoire Solaure et au passage en régie de l'assainissement de Saint-Etienne. Il faut en effet payer en

plus la facturation de Saint-Etienne, La Talaudière, Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez et La Gimond,

- Des prestations diverses (expertises, annonces...) 0.1 M€,
  - Des taxes foncières pour 0.1 M€,
  - Des fluides et produits d'entretien divers à 0.3 M€ (+ 60K€),
  - 0.7 M€ relatif au versement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
  - Aux admissions en non-valeurs et effacements de dettes pour 0.1 M€.
- Des remboursements de frais aux communes pour 0.8 M€, en diminution. Le marché de prestation du périmètre Solaire et la mise en place de la Régie ont permis de diminuer les bordereaux de prestations des communes.
  - Le remboursement aux autres budgets de SEM des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 3.6M€ (dont 3.5 M€ pour le budget principal et 0.1 M€ pour le budget de l'eau pour les frais de facturation notamment).
  - Le versement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.4 M€.
  - Les charges exceptionnelles pour 0.3 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.3 M€,
  - Les dotations aux provisions et dépréciations de 0.03 M€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables.
  - Les charges financières sont d'un montant de 1,4M€ qui augmentent sous le double effet de l'intégration de la dette de Saint-Etienne et de la mobilisation des emprunts pour financer le PPI.

#### 5.4 Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

**Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :**

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 745 usagers,
- *par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet- les-Oules, Saint-Galmier.*

**En section de fonctionnement :**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 115 K€**

En €	2022	2023	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>128 280</b>	<b>114 932</b>	<b>- 10.4 %</b>
Produits des contrôles	128 280	111 377	-13.2 %
Autres Recettes	0	3 555	

Elles sont en baisse de 27.9 %.

Les autres recettes concernent les pénalités appliquées aux particuliers en cas d'absence aux rendez-vous ou de non-conformité, aux régularisations de rattachements de dépenses des exercices antérieurs ou aux reprises de provisions. Il n'y en a pas eu cette année.

### **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 118 K€**

En €	2022	2023	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>137 912</b>	<b>118 351</b>	<b>-14.2 %</b>
Charges d'exploitation	137 613	117 716	-14.5 %
Charges exceptionnelles et provisions	299	635	+112.4 %

Les charges d'exploitation d'un montant de 118 K€ sont également en diminution

- 28 598 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 88 824 € au titre du marché d'exécution des contrôles.
- Le reste pour 294 € concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles correspondent à des régularisations de rattachement

Il n'y a pas de charge de la dette.

### **En section d'investissement,**

Les seules écritures de cette section sont des mouvements d'ordre.

## **5.5 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement de l'Assainissement collectif**

### **5.5.1 L'épargne de gestion**

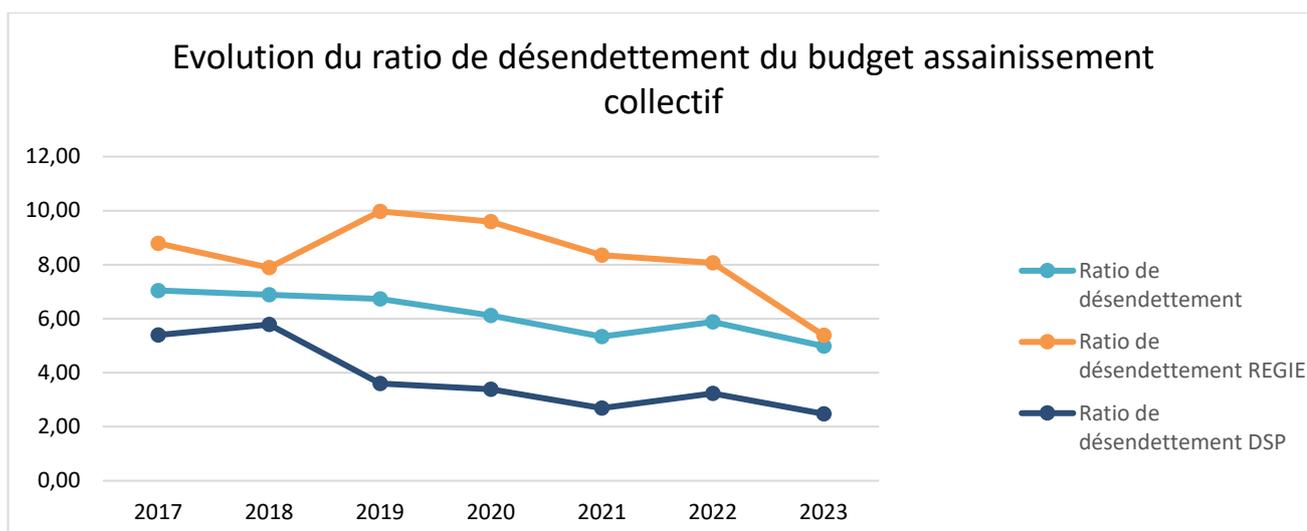
En K €	2022			2023		
	RD	GD	Total	RD	GD	Total
Produit de fonctionnement courant	16 420	5 914	22 334	24 292	2 335	26 627
Charges de fonctionnement courant	10 162	1 230	11 392	12 971	579	13 550
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>6 258</b>	<b>4 684</b>	<b>10 942</b>	<b>11 321</b>	<b>1 756</b>	<b>13 077</b>
Solde exceptionnel provisions	-297	-25	-322	121	-42	79
<b>Epargne de gestion</b>	<b>5 961</b>	<b>4 659</b>	<b>10 620</b>	<b>11 442</b>	<b>1 714</b>	<b>13 156</b>

L'augmentation de 2.3 M€ des charges de fonctionnement courant est compensée par une augmentation des produits de fonctionnement courant de 4.4 M€.

Pour les dépenses il s'agit en premier lieu d'un effet structurel (marché de prestation Furan et remboursement du personnel), A cela s'ajoute une dimension conjoncturelle (inflation).

Pour les recettes c'est avant tout structurel pour les augmentations (fin de la DSP Saint-Etienne, plein effet de l'augmentation tarifaire de 2021), L'effet conjoncturel se ressent dans les PFAC





## 5.6 La chaîne de l'épargne

En K €	2022			2023		
	RD	GD	Total	RD	GD	Total
<b>Epargne de gestion</b>	<b>5 961</b>	<b>4 659</b>	<b>10 620</b>	<b>11 442</b>	<b>1 714</b>	<b>13 156</b>
- Frais financiers nets	778	384	1 162	1 341	128	1 469
<b>Epargne brute</b>	<b>5 183</b>	<b>4 275</b>	<b>9 458</b>	<b>10 101</b>	<b>1 586</b>	<b>11 687</b>
- Capital de la dette	2 700	2 097	4 797	4 058	327	4 385
<b>Epargne nette</b>	<b>2 483</b>	<b>2 178</b>	<b>4 661</b>	<b>6 043</b>	<b>1 259</b>	<b>7 302</b>

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière : une croissance forte (24 %) dopée par les recettes de redevances. Elle se situe autour de 11.7 M€ et correspond aux moyens dont dispose le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

Malgré des emprunts importants pour financer le PPI, le remboursement du capital de la dette a diminué grâce à l'extinction de dettes auprès de l'Agence de l'eau (- 0.7M€) ; par conséquent, l'épargne nette s'accroît considérablement (+57%) à 7.3 M€.

## 5.7 Les investissements 2023 et leur financement

Les investissements sur 2023 s'élèvent à 21.5 M€ (dont 17.1 M€ de dépenses d'équipement).

En K €	2022			2023		
	RD	GD	Total	RD	GD	Total
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>13 710</b>	<b>6 764</b>	<b>20 474</b>	<b>20 050</b>	<b>1 463</b>	<b>21 513</b>
dont dépenses d'équipement	11 010	4 667	15 677	15 992	1 136	17 128
dont dépenses financières	2 700	2 097	4 797	4 058	327	4 385

### 5.7.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 14 M€ et sont constituées :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 de 2.7 M€ (2 714 K€),
- du versement de subventions pour 4.3 M€ constituées pour l'essentiel de 3.7 M€ des Agences de l'Eau, 0.1 M€ du Département, 0.1 M€ de la Bulle verte, 0.3 M€ de l'Etat et divers financeurs privés (PAE,PUP, Certificats d'énergie...) pour 0.1 M€
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2023 de 7 M€

En K €	2022			2023		
	RD	GD	Total	RD	GD	Total
<b>Les recettes d'investissement</b>	<b>11 760</b>	<b>6 857</b>	<b>18 617</b>	<b>11 971</b>	<b>2 002</b>	<b>13 973</b>
Affectation Résultats	1 410	3 871	5 281	778	1 936	2 714
Subventions	2 400	436	2 836	4 193	66	4 259
Emprunts	7 950	2 550	10 500	7 000	0	7 000

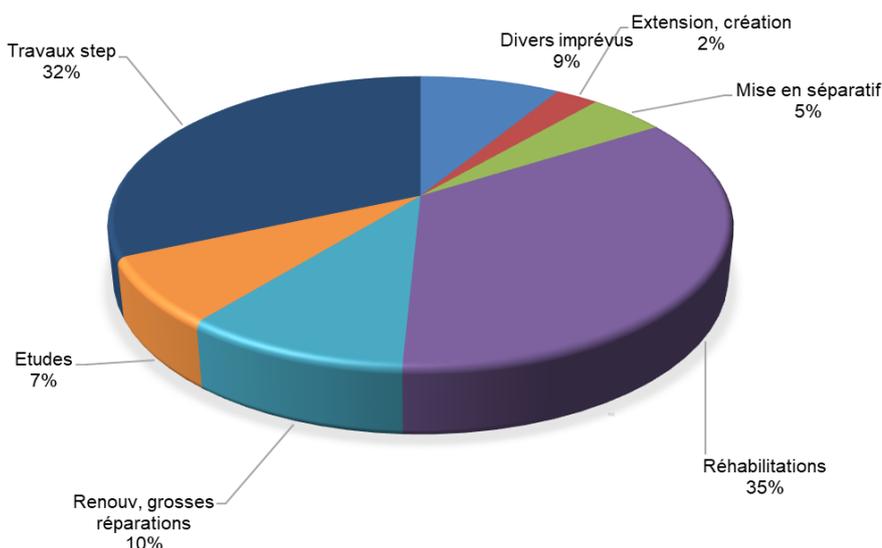
**5.9 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2024 et correspondent à :**

- 4.7 M€ de financement des 2 Agences de l'Eau,
- 0.4 M€ de financement du Conseil départemental,
- 0.8 M€ d'emprunts.

L'intégralité des reports se fait en régie, sauf pour une subvention à hauteur de 66 K€

### 5.7.2 Les dépenses réelles d'équipement

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 17.1 M€** et 3.9 M€ sont reportés sur 2024.



**Le taux de réalisation 2023 est de 75 %**

Les **opérations prioritaires** représentent 32.8 % des réalisations 2023 (58% en 2022) soit 5.6 M€. La diminution de la part de ces opérations dans le total des dépenses d'équipement s'explique par la fin de nombreux chantiers lancés en réponse aux mises en demeure : station d'épuration des

Tourettes à St Victor-sur-Loire en 2022, Roche-la-Molière (182 K€), Saint-Genest-Lerpt (1.3 M€) ou La Fouillouse (450 K€), station d'épuration de Saint-Galmier (2.7 M€)...

**Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :**

- 11.6 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
  - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (1.5 M€),
  - o la création ou d'extension de réseaux (0.5 M€),
  - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (4.4 M€),
  - o les réhabilitations (4.3 M€).
  - o les imprévus, branchements et autres opérations transversales 0.9 M€
- 0.4 M€ d'études diverses et maîtrise d'œuvre.
- 5.1 M€ de travaux dans les stations d'épurations

**3.9 M€** de dépenses d'investissement sont **reportés sur 2024** et correspondent à :

- 0.4 M€ d'études ;
- 0.1 M€ d'extensions ou créations de réseaux ;
- 0.4 M€ de travaux de mise en séparatifs ;
- 0.8 M€ de renouvellement ou grosses réparations ;
- 0.6 M€ de réhabilitations ;
- 1.6 M€ de travaux concernant les stations d'épuration ;

On peut relever (montants arrondis HT) :

*Nota : les communes précédées d'une \* sont en gestion déléguée*

**Sur le territoire du Furan :**

- **Saint-Christo-en-Jarez** : réhabilitation de la rue des Petits pas pour 44 000 € et réparations des rues de la Chapelle et de Fontanès pour 152 000 € et 28 000 € de prestations diverses.
- **L'Etrat** : continuation de l'extension de la rue de la Ferrandière à 9 000 € et 12 000 € de réparations diverses.
- **Fontanès** : fin de la mise en séparatif rue de la Sibérie pour 5 000 €.
- **Marcenod** : 21 000 € pour les accompagnements des ECM.
- **Saint Etienne** : le total s'élève à près de 852 000 €, avec notamment :  
un digesteur à Furania pour 238 000 € ;  
144 000 € pour la continuation des travaux du bassin de stockage-restitution de la rue Vacher ;  
237 000€ pour la réhabilitation des réseaux à la Cotonne ;  
De nombreuses opérations ont été lancées ou mises en études (rue de l'Apprentissage, ilot Gachet, traitement des fumées de Furania, démolition du club canin pour l'extension de Furania...).
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 240 000 € pour le chemin des Bierces.
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 888 000€ pour la réhabilitation de la rue Victor Hugo.
- **Saint-Genest-Lerpt** : 1 066 000 € de travaux visant à la levée des mises en demeure du système d'assainissement, mais aussi fin de la mise en séparatif de la rue de l'Egalité pour 15 000 €.
- **Sorbiers** : 281 000 € au titre de la continuation de la réhabilitation des réseaux du lotissement des Alouettes, 86 000 € pour celle du Beaujolais et 98 000 € de mise en séparatif de la rue des creuses.
- **La Talaudière** : 265 000 € d'opération de mise en séparatif la rue Lazare Carnot.
- **La Tour-en-Jarez** : 38 000 € pour la mise en séparatif la montée du Bourg, 20 000 € de prestations diverses.
- **Villars** : 108 000 € pour des renouvellement rue du Triollet e 249 000 € pour ceux de la rue Bourgeat ; 165 000 € au titre de la mise en séparatif de l'espace Beaunier et 26 000 € pour ceux de la rue Soulier.

### Sur le territoire du Gier :

- **\*Saint-Chamond** : des travaux de renouvellement route de Chavannes pour 237 000 €, 143 000 € pour des travaux d'extension rue Louis Braille, 95 000 € pour une création route de Langonand, 114 000 € pour une mise en séparatif impasse du Pilat et 102 000 € pour celle de la rue Jean Macé.
- **\*Châteauneuf** : 180 000 € de renouvellement rue F Mouton et 51 000 € de réhabilitation de la rue de Voute.
- **Cellieu** : 97 000 € pour des grosses réparations route de l'Aqueduc et 30 000 € de réparations diverses.
- **Chagnon** : 18 000 € d'entretien réparations des réseaux.
- **Doizieux** : 13 000 € de prestations diverses.
- **Farnay** : 11 000 € d'entretien réparations des réseaux.
- **La Grand-Croix** : 41 000 € pour la réhabilitation de la rue du Canal, 17 000 € de travaux divers.
- **Génillac** : renouvellement et grosses réparations route de Manissol pour 718 000 €, 65 000 € de travaux divers et imprévus et 86 000 € pour les rues des Vignes et du Frein, 44 000 € pour des créations route de la Cula, et 65 000 € de prestations diverses.
- **L'Horme** : 47 000 € pour le déversoir d'orages de Battant, et 12 000 € de prestations diverses.
- **\*Lorette** : 77 000 € pour des travaux patrimoniaux rue Eugène Brosse.
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 102 000 € pour le renouvellement des réseaux de la rue du 8 mai et 260 000 € pour ceux de la rue Henri Tronel, 117 000 € pour la mise en séparatif des rues de St Paul, de la Terrasse et de l'avenue de la Gare, 32 000 € de petites réparations de réseaux.
- **Saint-Joseph** : 1 138 000 € pour les Castors.
- **Rive-de-Gier** : 34 000 € pour la réhabilitation de l'impasse des Combes, 643 000 € de réhabilitation du Féloin et 46 000 € d'interventions diverses.
- **Saint-Martin-la-Plaine** : 104 000 € pour le dévoiement du réseau rue de l'industrie et 68 000 € de travaux divers.
- **Saint-Romain-en-Jarez** : 190 000 € de mise en séparatif de la rue de l'Abbé Pagon et 26 000 € de travaux divers.
- **Tartaras** : 5 000 € de travaux divers.
- **La Terrasse-sur-Dorlay** : 116 000 € mise en séparatif des chemins de la clé des champs et du petit bois.
- **La Valla-en-Gier** : 57 000 € de travaux patrimoniaux.
- **Valfleury** : 50 000 € pour la station d'épuration et 37 000 € de réparations diverses.
- A noter également 133 000 € concernant **la modélisation des déversoirs d'orage de la vallée du Gier**.

### Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 196 000 € pour des travaux de renouvellement rue James Jackson.
- **Firminy** : 305 000 € pour la phase 2 de la réhabilitation du boulevard Fayol, 116 000 € pour le boulevard de la Corniche, 53 000 € de travaux patrimoniaux.
- **Fraisses** : 1 281 000 € de réhabilitations pour la Gampille.
- **Saint-Paul-en-Cornillon** : 12 000 € de prestations diverses.
- **La Ricamarie** : 19 000 € de travaux divers.
- **Roche-La-Molière** : fin des travaux visant à la levée de la mise en demeure pour non-conformité du système d'assainissement pour 182 000 €.
- **Unieux** 25 000 € rue Roger Salengro,
- **Saint-Maurice-en-Gourgois** : 25 000 € pour l'extension du chemin de la Barrière et 13 000 € de travaux divers.
- **Rozier-Côtes-d'Aurec** : 37 000 € de travaux pour le raccordement du Pontet,
- A noter également 169 000 € de prestations **sur la station d'épuration du Pertuiset**.

### Sur le territoire de la Plaine :

- **\*Andrézieux-Bouthéon** : 45 000 € pour la mise en séparatif de la rue Paul Grousset et 41 000 € pour le dévoiement de la rue des Chênes.

- **La Fouillouse** : l'extension des réseaux secteur de Moulin St Paul pour 447 000 €, 146 000 € pour le lotissement Beauvallon, 46 000 € de réparations de réseaux divers.
- **Saint-Héand** : 42 000 € pour la déconnexion du drain du stade de Condelouse .
- **Saint-Galmier** : travaux sur la station d'épuration pour 2 649 000 €, 102 000 € pour du renouvellement rue de Verut et de la Coise, 149 000 € montée du docteur Oudin, 53 000 € pour la réhabilitation du chemin des Chênes.
- **Saint-Bonnet-les-Oules** : 34 000 € pour les renouvellements de réseaux chemin du Grillet.
- **La Gimond** 5 000 € de travaux divers.

Et sur l'ensemble des territoires, divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

### **Le financement des dépenses d'équipement :**

Il est assuré par :

- L'épargne nette avec 7.3 M€
- Les subventions (des Agences de l'eau ou du Département) d'un montant de 4.3 M€ ,
- Le recours à l'emprunt avec 7 M€.

### **Synthèse des réalisations 2023**

	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>4 661</b>	<b>7 299</b>
Subventions	2 836	4 259
Emprunt	10 500	7 000
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>17 997</b>	<b>18 558</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>15 677</b>	<b>17 128</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>2 320</b>	<b>1 430</b>

Excédent global de clôture au 01 janvier	2 203	4 523
Variation du fonds de roulement	2 320	1 430
<b>Excédent global de clôture au 31 décembre</b>	<b>4 523</b>	<b>5 953</b>

\*\*\*\*\*

## 6 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE EAU

### 6.1 Présentation générale du compte financier unique 2023

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau de 25 communes, de 6 syndicats, de la DSP de Solaure et de la régie Eau Brute.

#### Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2023 représentent :

- 16.8 M€ en dépenses et 26.3 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 18.3 M€ en dépenses et 13.3 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2024 dont le solde négatif est égal 2.1 M€).

#### LES REALISATIONS 2023 DU BUDGET EAU

##### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		16 799 532 €	Total Recettes (réelles + ordre)		26 338 007 €
Dépenses réelles :		13 476 034 €	Recettes réelles :		25 655 135 €
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 038 150 €		Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	20 528 315 €	
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	3 120 374 €		Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	3 120 374 €	
Redevance pollution domestique	717 975 €		Redevance pollution domestique	717 305 €	
Autres Charges dont exceptionnelles	417 158 €		Autres Recettes	454 607 €	
Provisions	109 490 €		Recettes exceptionnelles	733 044 €	
Intérêts	1 072 887 €		Reprise de provisions	101 490 €	
Opérations d'ordre	3 323 498 €		Opérations d'ordre	682 872 €	
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>		<b>13 634 879 €</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>4 096 404 €</b>

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		18 371 544 €	Total Recettes (réelles + ordre)		13 352 697 €
Dépenses réelles :		17 358 664 €	Recettes réelles :		9 699 192 €
Capital de la dette	3 028 627 €		Emprunts	5 463 000 €	
Subvention	0 €		Subventions, divers	488 426 €	
Etudes - travaux	14 330 037 €		Régularisation situation travaux	837 €	
Opérations d'ordre		682 873 €	<b>Affectation du résultat</b>		<b>3 746 929 €</b>
Opérations d'ordre patrimoniales		330 007 €	Opérations d'ordre		3 323 498 €
<b>Résultat d'investissement :</b>		<b>- 5 018 847 €</b>	Opérations d'ordre patrimoniales		330 007 €
		<b>- 5 979 113</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>-960 266 €</b>
			<b>Résultat Global de Clôture</b>		
<b>Restes à réaliser</b>	<b>4 992 379 €</b>		<b>Restes à réaliser</b>		<b>2 838 857 €</b>
		<b>- 2 153 523 €</b>	<b>Solde des restes à réaliser</b>		
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :</b>		<b>- 8 132 636 €</b>	<b>Excédent global de clôture (RàR compris) :</b>		
		<b>5 502 243 €</b>			

A compter du 01 janvier 2023, l'intégralité du service est retracé dans le budget Rattaché à autonomie financière de l'EAU. Une comptabilité analytique est conservée afin de restituer l'ensemble des mouvements comptables du service de l'eau suivant les 2 modes de gestion, déléguée et gestion directe.

De plus l'année 2023 est marquée par la prise en compte en année pleine du nouveau contrat de DSP de Solaure à savoir que 5 communes précédemment en régie ont intégrées cette dernière ainsi que de la mise en œuvre de la Régie Eau Brute avec un produit de vente d'eau brute à 0.20 /m<sup>3</sup>.

L'importance de ces changements ne permet pas une comparaison avec l'exercice N-1 pour chaque mode de gestion (gestion déléguée et gestion directe).

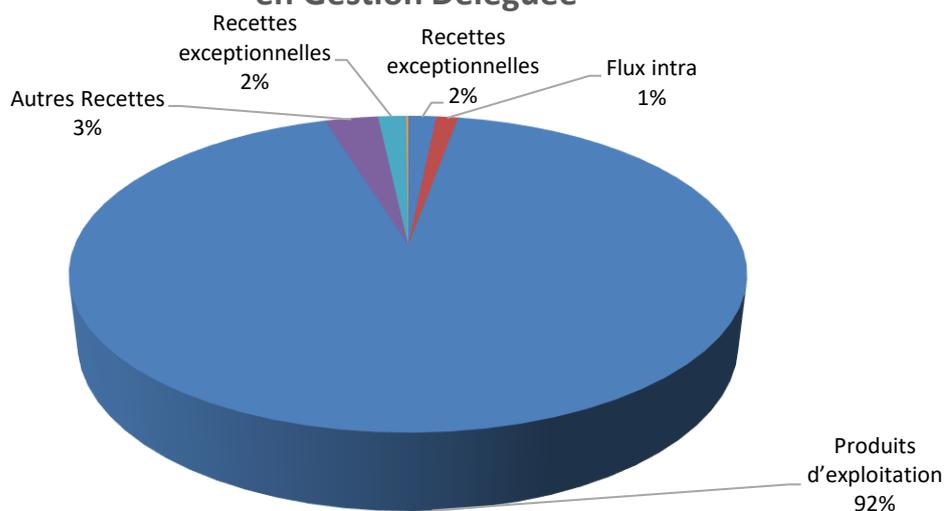
## 6.2 La gestion déléguée

La gestion déléguée est composée de 15 communes et de la Dsp Solaure qui regroupe 13 communes.

### 6.2.1 Structure des recettes réelles de fonctionnement

	2023
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 336 598</b>
Produits d'exploitation	8 766 781
Flux intra	118 323
Autres Recettes	288 521
Recettes exceptionnelles	151 708
Reprise de provisions	11 265

### CA 2023 : répartition des recettes de fonctionnement en Gestion Déléguée



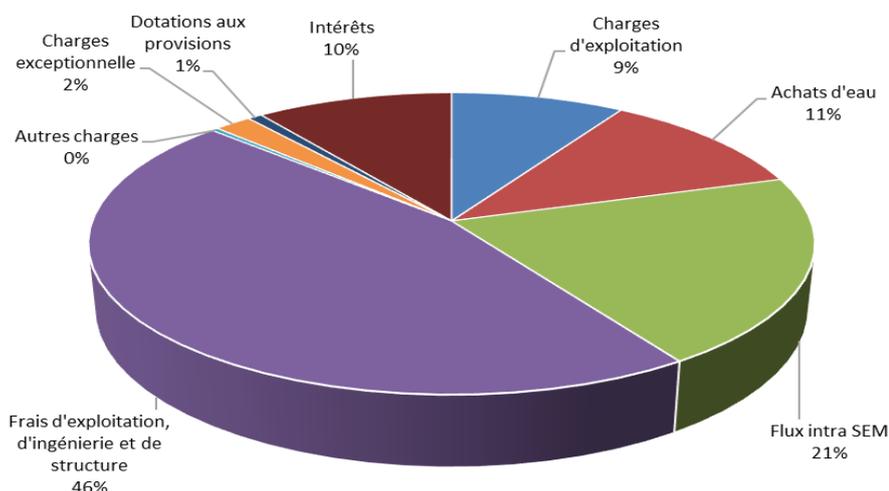
Les **recettes réelles de fonctionnement 9.3 M€** sont constituées essentiellement :

- De la redevance EAU versée par les délégataires, 8.8 M€ (dont 1.7 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celle-ci se répartit à hauteur de 5.7 M€ pour la DSP de SOLAURE dont 1 M€ de rattachement.
- Des ventes d'eau en gros ou non entre communes et ex syndicats du budget Eau ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 0.1 M€.
- Les autres recettes de l'ordre de 0.3 M€, se décomposent principalement du reversement de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG (269 K€), de la RODP et de frais de contrôle.
- De recettes exceptionnelles, 0.1 M€ correspondent principalement aux pénalités reçus des délégataires pour non-respect du rendement et d'annulations de titres (reliquat des communes précédemment en régie).
- Une reprise de provisions de l'ordre de 11 K€. Elle permet de financer les ANV et les effacements de dettes, celle-ci est affectée aux communes précédemment en régie.

## 6.2.2 Structure des dépenses réelles de fonctionnement

	2023
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 179 010</b>
Dépenses du service <i>dont achat d'eau</i>	643 818 360 195
Flux intra	648 012
Remboursements budget Principal	1 468 861
Autres Charges de gestion courantes et créances irrécouvrables	11 136
Charges exceptionnelles	61 410
Provisions pour actifs circulants (créances douteuses)	23 800
Intérêts	321 973

**CA 2023 : répartition des dépenses de fonctionnement en Gestion Déléguée**



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **3.2 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 0.6 M€ liées à la gestion du service (dont 0.2 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12). Elles sont constituées en gestion directe principalement des achats d'eau et de frais de prestations d'étude notamment pour les missions d'assistance au mode de gestion et au renouvellement des contrats de délégation de service public.
- Des **achats d'eau en gros** ou non entre communes et ex-syndicats du budget Eau ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 0.6 M€ dont 0.6 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes).
- du **remboursement au budget principal** de SEM 1.5 M€ au titre des coûts du personnel d'exploitation et de l'ingénierie et frais de structure. Les montants sont ajuster au cout réel du service , ce montant subi de forte hausse suite à de nombreux recrutements nécessaire dans certaines directions, notamment à l'eau potable afin de structurer le service.
- **d'autres charges** : admission en non valeurs ou effacement de dette pour les communes qui ont intégrées la DSP de Solaure et précédemment gérées en régie.
- **Charges exceptionnelles** : 0.1 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) idem pour les communes ayant intégrées la DSP de Solaure.
- **Provisions pour créances douteuses** : (factures d'eau risquant d'être impayées à terme) sont concernées les communes qui ont intégrées la DSP de Solaure
- des **charges financières** : 0.3 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

### **6.2.3 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement**

#### ➤ **L'épargne de gestion**

<i>en K euros</i>	<b>2023</b>
Produit de fonctionnement courant	9 174
Charges de fonctionnement courant	2 772
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>6 402</b>
Solde exceptionnel -solde Prov/reprise Prov	78
<b>Epargne de gestion</b>	<b>6 480</b>

#### ➤ **L'annuité de la dette**

<i>en K euros</i>	<b>2023</b>
Intérêts nets de la dette *	322
Capital de la dette	841
<b>Annuité de dette</b>	<b>1 163</b>

\* les intérêts nets de la dette comprennent les intérêts de la dette et la variation des ICNE

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2023 à 11.8 M€ (11 814 107 €).

Le ratio de désendettement est de **2 ans**.

## 6.2.4 La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>		2023
<b>Epargne de gestion</b>		<b>6 480</b>
- Intérêts de la dette		- 322
<b>Epargne brute</b>		<b>6 158</b>
- Capital de la dette		- 841
<b>Epargne nette</b>		<b>5 317</b>

## 6.2.5 Les investissements 2023 et leur financement

Les investissements de 2023 s'élèvent à 9.2 M€ (dont 8.4 M€ de dépenses d'équipement).

<i>en K euros</i>		2023
<b>Les dépenses d'investissement</b>		<b>9 248</b>
dont dépenses d'équipement		8 407
dont dépenses financières d'investissement		841

### 6.2.5.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement d'un total de 8.4 M€ sont réparties comme suit :

- sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 368 K€** (Schéma directeur, AEP rue de la Libération, Route de Saint-Héand, Allée de Beauvalon), **Andrézieux 871 K€** (schéma directeur, Réservoir de la Chapelle, AEP et Branchements Avenue H Boucher, rue des Chambons du Confluents), **Saint-Bonnet-les-Oules 48 K€** (schéma directeur, AEP Route Neuve et Chemin du Grillet), **Saint-Galmier 236 K€** (schéma directeur, AEP Charpinière, Montée du Docteur Odin, Moe pour le dédoublement et la réhabilitation du réservoir du Vernay ), **Chamboeuf 7 K€** (Schéma directeur, route de Rivas).
- sur le Territoire de la DPS de Solaure : **4.3 M€** dont **Villars 278 K€** (rue du Bougeat, carrefour Espoir Industrie, rue du Triolet), **Fontanès 188 K€** (secteur Laurisse ), **Saint-Genest-Lerpt 8 K€**, **Saint-Jean-Bonnefonds 449 K€** (AEP rue Victor Hugo, Aubépine) , **La Talaudière 268 K€** (rue des Creuses, rue Rostand et du 14 Juillet), **Sorbiers 31 K€** (rue de Savoie et du Beaujolais, Mirabeau, Victor Hugo) **Roche la Molière 193 K€** (AEP rue Laperouse ), **Saint-Héand 55 K€** ( rue Perrichon) , **Saint-Etienne 2 111 K€** et Opération **AEP La Talaudière/La Gimond 709 K€**.
- sur le Territoire Gier : divers rues (AEP rue Condamin, de Palerme, République, Grandes rue de Saint Julien, allée du Gier, route de Chavanne et réhabilitation réservoir de Layat) sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint-Chamond l'Homme 1.6 M€** dont 256 K€ pour l'Homme, **Chateauneuf 58 K€** (secteur Gaize), **Lorette 111 K€** ( rue Jules Massenet) **Saint-Paul-en-Jarez 379 K€** (Av de la Gare, rue de la Batie, de la Paix), **Génilac 248 K€** (Chemin des vignes et rue du Frein, Ompasse de la Garde), **Ex syndicat SIEMVG 165K€** ( dévoiement Pont, Réservoir Filtres, Barrage du Dorlay investigation),

**2.8 M€** de dépenses d'investissement sont reportées sur 2023 dont 1.1 M€ pour les communes de la DSP de Solaure.

### **6.2.5.2 Le financement des investissements**

Le Budget EAU dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **5.3 M€**,
- Les subventions reçues pour **0.1 M€**,
- L'emprunt pour **2.4 M€**,
- Et un prélèvement sur fonds de roulement de **0.6 M€**

**1.5 M€** de recettes d'investissement sont reportés sur 2023 et correspondent pour 0.4 M€ aux subventions et 1.1 M€ aux emprunts.

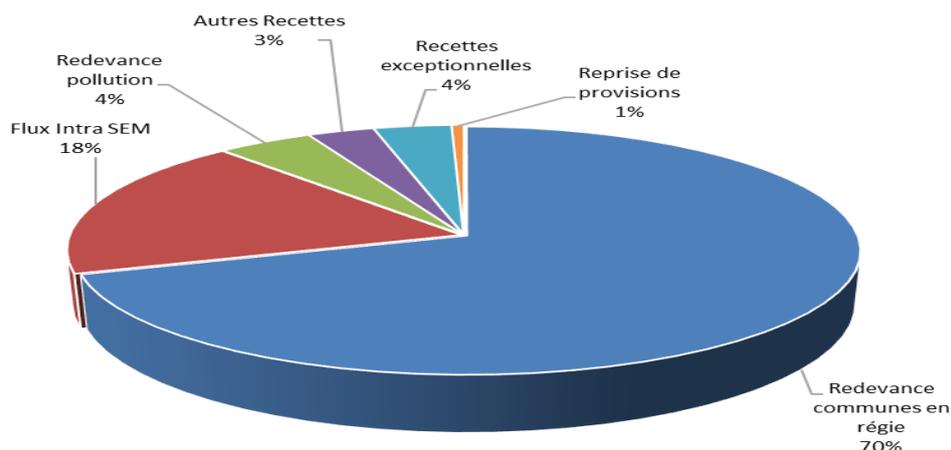
## **6.3 La gestion directe**

La gestion directe est composée de 13 communes, de 3 ex-syndicat et d'une régie d'Eau Brute.

### **6.3.1 Structure des recettes réelles de fonctionnement**

	<b>2023</b>	<b>REGIE DIRECTE</b>	<b>REGIE EAU BRUTE</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 318 536</b>	<b>11 022 338</b>	<b>5 296 198</b>
Produits d'exploitation	11 428 971	7 229 482	4 199 489
Flux intra	3 002 051	2 611 091	390 960
Redevance pour pollution domestique	717 369	717 369	-
Autres Recettes	498 584	343 334	155 250
Recettes exceptionnelles	581 336	30 837	550 499
Reprise de provisions	90 225	90 225	-

### CA 2023 : répartition des recettes de fonctionnement de la régie



Les recettes réelles de fonctionnement 16.3 M€ sont constituées essentiellement :

#### ➤ De 11 M€ pour la régie directe :

- Du produit de la vente d'eau, 7.2 M€ (dont 0.3 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.8 M€ d'encaissement pour la part variable, 0.3 M€ de location de compteurs et 1.1 M€ pour la part fixe.
- Des ventes d'eau en gros ou non entre communes et ex-syndicats du budget Eau ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.6 M€ dont 2.4 M€ pour les ventes d'eau.
- De la redevance pollution, 0.7 M€, ce poste a diminué lors de l'intégration des communes en régie du Furan dans la DSP de Solaure.
- Les autres recettes de l'ordre de 0.3 M€, se décomposent de remboursement de frais par les agences de l'eau, des autres budgets (principal et Assainissement) ainsi que la refacturation des branchements.
- Des recettes exceptionnelles comme des régularisations de factures d'électricité
- Une reprise de provision de l'ordre de 0.1 M€. Elle permet de financer les ANV et les effacements de dettes.

#### ➤ De 5.3 M€ pour la régie Eau Brute:

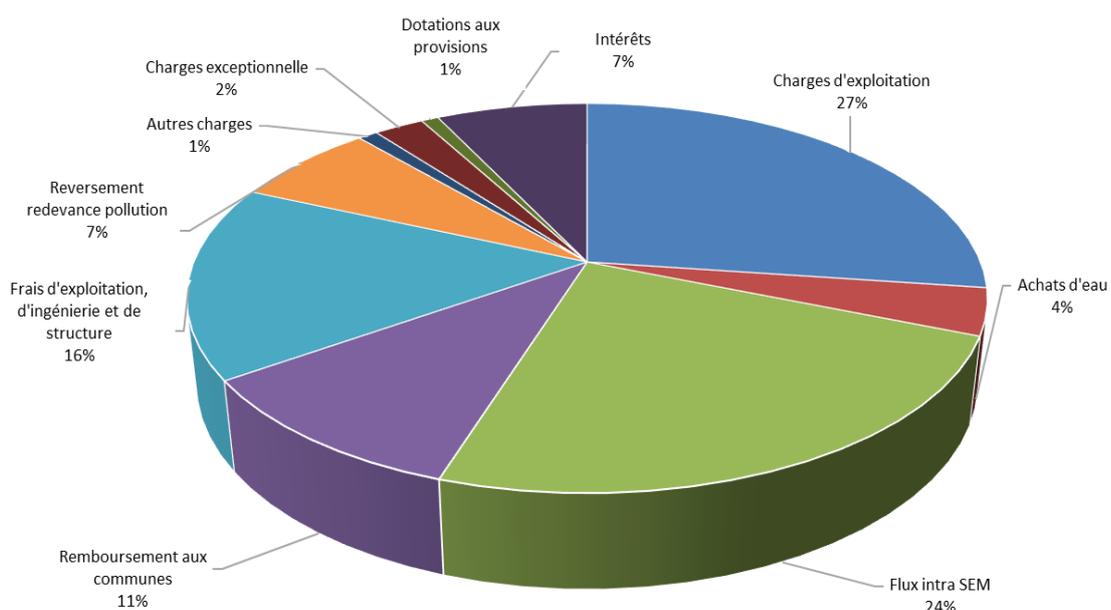
- Du produit de la vente d'eau Brute, 4.2 M€ (dont 0.1 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Ceux-ci se répartissent à hauteur de 3.6 M€ d'encaissement pour la vente d'eau Brute et 0.6 M€ pour la part redevance prélèvement de la ressource. La part facturée à la SAUR représente 3.8 M€.
- Des ventes d'eau en gros ou non entre communes et ex-syndicats du budget Eau ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 0.4 M€.

- Les autres recettes de l'ordre de 0.2 M€, se décomposent des différentes redevances EDF provenant du Turbinage à La Roche Corbière et de Lavalette ainsi que la redevance Vendets. Les recettes ont fortement diminuées de par une production réduite sur Lavalette (travaux sur la vanne de fond) et une diminution de 40% sur la redevance Vendets (baisse de production liée à l'étiage en début d'année et du fait de l'augmentation des volumes stockées à Lavalette)
- des recettes exceptionnelles 0.5 M€ correspondent principalement au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€,

### 6.3.2 Structure des dépenses réelles de fonctionnement

	2023	REGIE DIRECTE	REGIE EAU BRUTE
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 297 023</b>	<b>8 603 509</b>	<b>1 693 514</b>
Dépenses du service <i>dont achat d'eau</i>	3 192 213 <i>398 277</i>	2 039 104 <i>398 277</i>	1 153 109
Flux intra	2 472 362	2 472 362	-
Remboursements aux communes	1 071 849	1 071 849	-
Remboursements budget Principal	1 661 408	1 372 408	289 000
Redevance pour pollution domestique	717 976	717 976	
Autres Charges de gestion courantes et créances irrécouvrables	96 641	95 097	1 544
Charges exceptionnelles	247 972	217 569	30 403
Provisions pour actifs circulants (créances douteuses)	85 690	85 690	-
Intérêts	750 912	531 454	219 458

CA 2023 : répartition des dépenses de fonctionnement de la régie



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **10.3 M€**. Elles sont constituées notamment :

➤ **De 8.6 M€ pour la régie directe :**

- **Des charges d'exploitation courantes** 2 M€ liées à la gestion du service (dont 0.3 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau, fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs... Celles-ci ont subies de fortes hausses de par l'inflation entraînant d'importantes actualisations de prix des marchés de contrats de prestation.
- **Des achats d'eau en gros** ou non entre communes et ex-syndicats du budget Eau ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires pour 2.5 M€ dont 2.3 M€ pour les achats d'eau (Cf recettes)
- des **remboursements de frais** aux communes 1.1 M€ correspondant aux conventions de coopération.
- du **remboursement au budget principal** de SEM 1.4 M€ au titre des coûts du personnel d'exploitation et de l'ingénierie et frais de structure. L'augmentation est due suite à la refonte du calcul. En raison de nombreux recrutements nécessaire dans certaines directions, notamment l'eau potable, il convenait d'ajuster au réel le cout du service.
- du **versement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 0.7 M€. (cf recettes).
- **d'autres charges** pour 0.1 M€ dont 60 K€ d'admission en non valeurs et 22 K€ d'effacement de dette
- **charges exceptionnelles** 0.2 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation).
- **provisions pour créances douteuses** 0.1 M€ (factures d'eau risquant d'être impayées à terme).
- des **charges financières** : 0.5 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

➤ **De 1.7 M€ pour la régie Eau Brute:**

- **Des charges d'exploitation courantes** 1.2 M€ liées à la gestion du service (dont 0.5 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les fluides, les fournitures, les contrats de prestation pour l'auscultation, la surveillance et l'entretien des barrages. Celles-ci ont subies de fortes hausses de par l'inflation entraînant d'importantes actualisations de prix des marchés de contrats de prestation.
- Des **remboursements au budget principal** de SEM 0.3 M€ au titre des coûts du personnel d'exploitation et de l'ingénierie et frais de structure.
- Des charges **exceptionnelles** 30 K€ régularisation correspondant à la révision quinquennale du taux de majoration de qualité du contrat d'achat de l'énergie électrique produite à Lavalette avec EDF.
- Des **charges financières** : 0.2 M€ correspondant aux intérêts de la dette



### 6.3.5.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement d'un total de 5.9 M€ répartis comme suit :

#### ➤ Pour la régie Directe 4.2 M€

- sur le Territoire Ondaine : **Firminy 749 K€** (Boulevard de la Corniche, Bd Fayol, rue de la Fraternité, divers Branchements et sectorisation), **Le Chambon Feugerolles 133 K€** (rue Schuman et sectorisation), **La Ricamarie 53 K€** (divers branchements), **Fraisses 104 K€** (impasse de l'Emoureau, 2 unités de désinfection dans les réservoirs), **Unieux 126 K€** (AEP rue Jean Moulin),
- sur le Territoire Furan : **Marcenod 149 K€** (Alimentation réservoir le Bruneton, solde ECM centre Bourg),
- sur le Territoire Gier : **Sainte Croix en Jarez 90 K€** (traversée du hameau de Thezay), **Saint-Martin-la-Plaine 14 K€** (branchements), **Saint-Joseph 321 K€** (les Castors), **Syndicat des Eaux du Dorlay 248 K€** (rue du Fournil à Farnay, rue Joannes Callet/route de Saunt Paul pour la Terrasse sur Dorlay et rue de la Chenée à Doizieux), **Rive de Gier 243 K€** (rue du Puits St Jean, Fleurdelix et ilot Notre Dame, les Castors),
- **0.4 M€** pour des travaux sur le barrage du Couzon, **0.4 M€** pour le réservoir du Mollard et **0.2 M€** pour les travaux de réhabilitation de l'usine de production sur la commune de Rive de Gier
- et **0.2 M€** destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

**1.9 M€** de dépenses d'investissement sont reportés sur 2023 dont 0.3 M€ pour les compteurs, 0.1 M€ pour des études et 1.5 M€ pour le renouvellement des réseaux.

#### ➤ Pour la régie Eau brute 1.7 M€

- 0.2 M€, relatifs au diagnostic des ouvrages
- 1.5 M€ concernant des travaux au Barrage de Lavalette dont 1.3 M€ pour la sécurisation du circuit de vidange, 0.1 M€ pour les études de danger et de stabilité et de la Moe pour les futurs travaux de la vanne de Garde ainsi que le solde des travaux de réhabilitation des évacuateurs de crue.

**0.3 M€** de dépenses d'investissement sont reportés sur 2023.

### 6.3.5.2 Le financement des investissements

Le Budget EAU dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **3.8 M€**, dont 2.8 M€ pour la régie Eau Brute,
- Les subventions reçues pour **0.4 M€**,
- L'emprunt pour **3 M€**, que pour la régie directe

1.4 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2023 et correspondent pour 0.3 M€ aux subventions et 1.1 M€ aux emprunts pour la régie directe

### **Synthèse des réalisations 2023**

	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Gestion déléguée</b>	<b>Régie directe</b>	<b>Régie Eau Brute</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>4 161</b>	<b>9 150</b>	<b>5 317</b>	<b>983</b>	<b>2 851</b>
Ressources propres	89				
subventions	582	489	98	385	6
Emprunt	2 298	5 463	2 425	3 038	-
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 969</b>	<b>5 952</b>	<b>2 523</b>	<b>3 423</b>	<b>6</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>10 002</b>	<b>14 330</b>	<b>8 407</b>	<b>4 185</b>	<b>1 739</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-2 872</b>	<b>772</b>	<b>-567</b>	<b>221</b>	<b>1 118</b>

Excédent global de clôture au 01 janvier	9 755	6 883	3 683	2 430	771
Variation du fonds de roulement	-2 872	11 407	-567	227	1 118
<b>Excédent global de clôture au 31 décembre</b>	<b>6 883</b>	<b>7 656</b>	<b>3 116</b>	<b>2 651</b>	<b>1 889</b>

\*\*\*\*\*

## 7 L'EXECUTION 2023 DU BUDGET RATTACHE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget concerne 11 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (9) et Saint-Chamond (2). 3 sont exploités en gestion directe (régie) et les 8 autres sont en délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne).

Il est à noter que le parking du Clapier a été transféré à la DSP Effia en cours d'année.

### Les réalisations de l'exercice 2023 représentent :

1 168 K€ en dépenses et 1 513 K€ en recettes pour la section de fonctionnement,  
34 K€ en dépenses et 195 K€ en recettes concernant la section d'investissement (il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en 2024).

### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 166 614 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 513 376 €
Dépenses réelles :		971 508 €	Recettes réelles :	
Charges d'exploitation	746 658 €		Usagers parki	975 883 €
Charges exceptionnelles	224 022 €		Reversement	214 425 €
Intérêts	828 €		Subvention b	286 707 €
			Autres recett	8 028 €
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>195 106 €</b>	<b>Opérations</b>	
				<b>28 333 €</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>		<b>874 936 €</b>	<b>Résultat rep</b>	
				<b>528 174 €</b>

### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		34 333 €	Total Recettes (réelles + ordre)	195 106 €
Dépenses réelles :		6 000 €	Recettes réelles :	
Capital de la dette	6 000 €		Emprunts	0 €
Equipement	0 €		<b>Affectation</b>	<b>0 €</b>
<b>Ordre entre sections</b>		<b>28 333 €</b>	<b>Ordre entre :</b>	
				<b>195 106 €</b>
<b>Solde d'investissement :</b>		<b>800 254 €</b>	<b>Résultat rep</b>	
				<b>639 481 €</b>

**1 675 190 €** Excédent global de clôture (RàR compris)



## Pour la DSP :

Les charges d'exploitation connaissent une légère diminution. Elles se décomposent comme suit :

- les taxes foncières à 195 740 € (-2.2%)
- 30 156 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances).

Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention d'équilibre au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne est de 224 022 €. Il s'agit d'une augmentation contractuelle.

## Pour la Régie :

Les charges d'exploitation connaissent au global une diminution. On peut voir ici l'impact du transfert du Clavier en DSP.

- 274 235 € de frais de maintenance des équipements (-10%)
- 77 649 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances),
- 6 865 € de frais bancaires (+25.2 %) : il s'agit des frais d'utilisation des cartes bancaires.
- 6 768 € de fluide.
- Les taxes foncières sont stables à 84 911 €
- 70 334 € de gardiennage du parking du Clavier (-29 %).

Il n'y a pas eu de charges exceptionnelles (régularisations...).

Les intérêts de la dette s'élèvent à 828 €.

## 7.2 La section d'investissement

Seule la régie est amenée à faire des dépenses d'équipement. Il n'y en a pas eu en 2023. (1 815 € en 2022).

La grosse différence par rapport à 2022 consiste en l'absence d'inscription d'avance de trésorerie (360000 en 2022 tant en dépenses qu'en recettes)

La seule **dépense réelle** concerne le remboursement de l'amortissement du capital pour 6 000 €. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence.

Aucun emprunt n'a été contracté.

\*\*\*\*\*



## 8.2 Les recettes de fonctionnement

### Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 029 K€

	DSP			REGIE		
	2022	2023	Evolution	2022	2023	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 579 071</b>	<b>1 484 016</b>	<b>-4,6 %</b>	<b>498 441</b>	<b>544 564</b>	<b>9,3 %</b>
Produits des ventes de chaleur				467 495	494 505	5,8 %
Redevance des délégataires	1 533 075	1 438 020	-4,6%			
Autres recettes de gestion courante				5 946	25 059	321 %
Recettes exceptionnelles	45 996	45 996	-	25 000	25 000	-

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 494 K€ pour la régie
- de la redevance des délégataires 1 438 K€ pour la DSP
- Autres charges d'exploitation 25 K€ (bouclier tarifaire, sinistre, participation sur travaux secondaire)
- de subventions d'exploitation 71K€, 46 K€ pour la DSP et 25 K€ pour la régie.

L'écart par rapport à 2023 s'explique :

- Pour les produits de ventes de chaleur par une hausse des recettes pour chacune des communes en raison des évolutions des indexations des prix de chaleur malgré une baisse des consommations
- Pour la redevance des délégataires par une baisse de la redevance marquée par l'avenant n°4 sur les réseaux de Firminy avec une diminution des recettes attendues de 30% (rétablissement de l'économie du contrat) malgré une hausse sur l'ensemble des autres contrats.
- Pour les autres recettes par une participation au cout annexe du réseau de Saint-Héand par Loire Habitat pour 18 000 €.

## 8.3 Les dépenses de fonctionnement

### Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 966 K€

	DSP			REGIE		
	2022	2023	Evolution	2022	2023	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>649 191</b>	<b>541 941</b>	<b>-16,5 %</b>	<b>395 198</b>	<b>424 214</b>	<b>7,3 %</b>
Charges d'exploitation	131 558	103 225	-21,5 %	330 123	355 783	7,8 %
Remboursements aux communes				2 032	2 138	5,2 %
Remboursements budget Principal	193 364	201 331	4,1 %	33 085	34 306	3,7 %
Charges exceptionnelles				157		
Intérêts	324 269	237 385	-26,8 %	29 801	31 987	7,3 %

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 459 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telle que les achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. L'actualisation à la hausse des contrats de prestation et des couts des matières premières comme l'énergie impactent le budget.





- Les subventions reçues pour **523 K€**,
- L'emprunt pour **420 K€**,
- Et un prélèvement sur fonds de roulement de **827 K€**

**2 006 K€** de recettes d'investissement sont reportés sur 2024 et correspondent à l'emprunt pour le futur réseau de la Talaudière et à un solde de subvention pour Firminy.

### Synthèse des réalisations 2023

	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>DSP</b>	<b>REGIE</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>358</b>	<b>370</b>	<b>321</b>	<b>49</b>
Ressources propres	262			
subventions	25	523	441	82
Emprunt	930	420	420	0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 217</b>	<b>943</b>	<b>861</b>	<b>82</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>854</b>	<b>2 250</b>	<b>1 280</b>	<b>970</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>721</b>	<b>-937</b>	<b>-98</b>	<b>-839</b>

Excédent global de clôture au 01 janvier	1 220	1 941	932	1 009
Variation du fonds de roulement	721	-937	-98	-839
<b>Excédent global de clôture au 31 décembre</b>	<b>1 941</b>	<b>1 004</b>	<b>834</b>	<b>170</b>











Lors de la sécurisation des swaps structurés auprès de Natixis, un emprunt de 20 M€ a été contracté :

- ✓ **Emprunt Natixis : 20 M€ budget principal**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un versement le 01/08/2023
  - Taux variable : Euribor 3mois + 0.885 % (swapé à taux fixe 4.95%)
  - Typologie Gissler : 1A

Dans le cadre du financement du plan de relance métropolitain :

En mai, SEM a lancé une consultation bancaire groupée avec les autres communes de la Métropole, 6 communes ont participé à cette consultation. 4 banques ont répondu favorablement avec des offres à taux fixe, taux variables sur Euribor et Livret A. SEM a contracté 20 M€ d'emprunt :

- ✓ **Emprunt La Banque postale : 10 M€ budget principal**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un versement le 01/12/2023
  - Taux variable Euribor 3mois + 0.78 %
  - Typologie Gissler : 1A
- ✓ **Emprunt Société Générale : 10 M€ budget Eau et Assainissement collectif**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements constants) avec un versement au 21/12/2023
  - Taux fixe : 3.88 %
  - Typologie Gissler : 1A

En octobre, SEM propose une seconde consultation bancaire groupée avec les autres communes de la Métropole, 5 communes ont participé à cette consultation. 4 banques ont répondu favorablement avec des offres à taux fixe, taux variables sur Euribor et Livret A. SEM a contracté 10 M€ d'emprunt :

- ✓ **Emprunt La Banque postale : 10 M€ budget principal**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs), versement jusqu'au 31/03/2024
  - Taux variable Euribor 12mois + 0.56 %
  - Typologie Gissler : 1A

Dans le cadre des besoins de financement pour la clôture 2023 :

En novembre une consultation d'emprunt a eu lieu pour financer le solde des besoins de financement pour Saint-Etienne Métropole, à savoir 11M€ :

- ✓ **Emprunt Arkéa : 11 M€ budget principal, transports, eau, Réseau de chaleur**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs), versement jusqu'au 31/03/2024
  - Taux fixe : 4.01 %
  - Typologie Gissler : 1A
- ✓ **Emprunt La Banque Postale : 15.620 M€ budget principal,**
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements constants), versement jusqu'au 09/02/2024





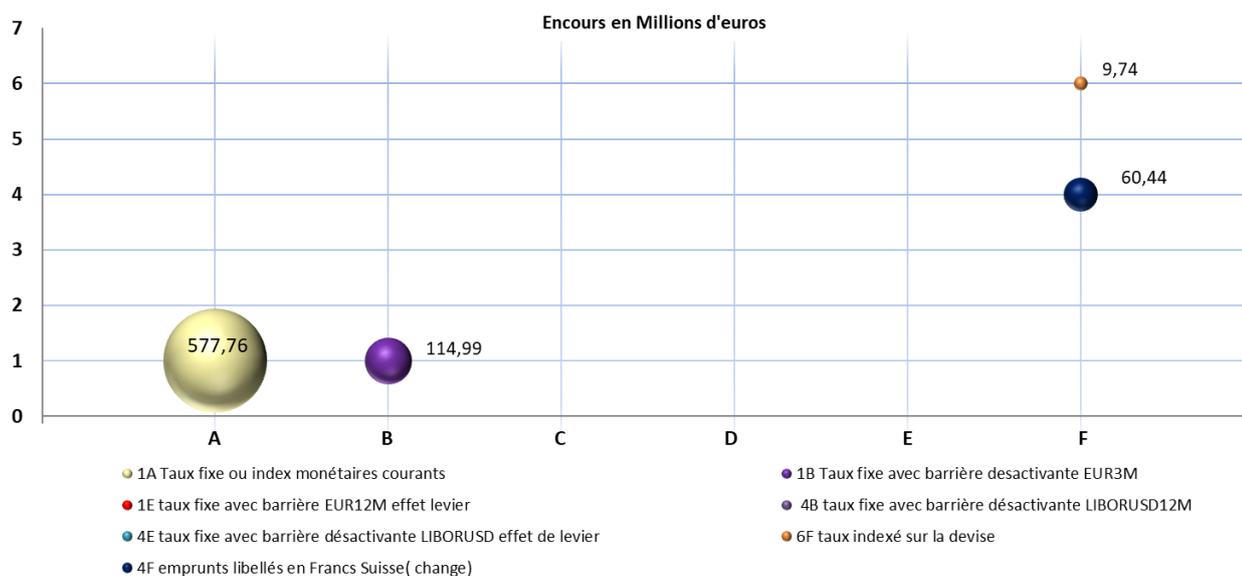


## 2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler<sup>(3)</sup> permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



*Lors de la renégociation en 2023 des produits structurés, les conditions de taux ont permis d'annuler les deux swaps indexés sur la pente jusqu'en octobre 2026. Les taux des contrats initiaux sont indexés sur Euribor et sur taux fixe, ces contrats sont donc jusqu'en 2026 classé A1.*



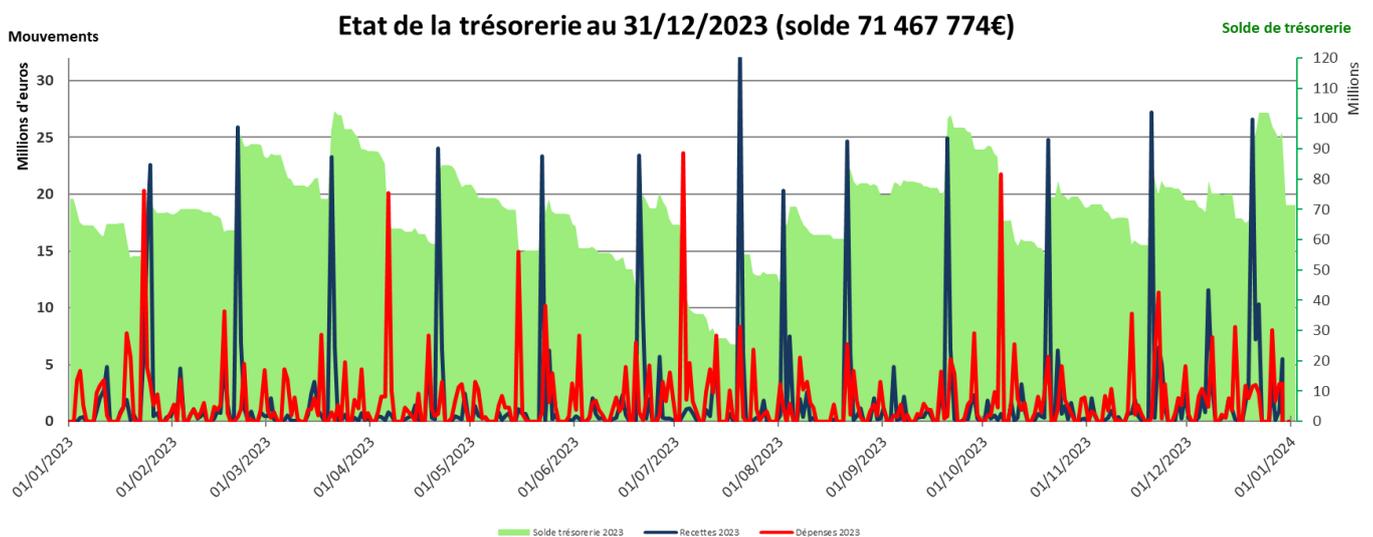




## IV – Situation de la Dette garantie sur l'année 2023

Réf interne	N° de dossier	Objet de la dette	Quotité	Date de réalisation	K initial	Organisme prêteur	Index de taux	Taux facial	K dû fin exercice
11	MPH282494EUR /MIN257045	Aménag.secteur Chateaucieux montat - Progr 2007 SEDL	80,00	22/04/2008	2 800 000,00	DEXIA	FIXE	3,90	-
12	00000146977	GE12-REHAB Montat SEDL - Novim 2008	80,00	22/12/2008	1 260 000,00	CRCA LHL	FIXE	5,25	-
13	A1908390000	GE 13- Aménag. Chateaucieux montat -2008 -Novim	80,00	07/02/2009	1 260 000,00	CAISSE D'EPARGNE	FIXE	5,08	21 000,00
14	146977	GE 14-LBP/ centre ville RIVE DE GIER	80,00	19/11/2020	2 400 000,00	LA BANQUE POSTALE	FIXE	0,72	1 600 000,03
15	A921907V	GE 15- tarantaize- beaubrunt-couriot ST ETIENNE	80,00	03/12/2019	1 280 000,00	CREDIT COOPERATIF	FIXE	0,90	781 718,86
16	00010475	GE16- OPH METROPOLITAIN (Habitat et Metropole)	100,00	29/12/2020	2 000 000,00	LA BANQUE POSTALE	FIXE	0,81	1 651 270,06
17	999419	GE17- ZACBERGES GIER L HORME	80,00	05/11/2020	867 477,50	CRCA LHL	FIXE	2,17	223 959,29
18	0416173036001	GE 18- OPERATION LOTI ST ETIENNE	80,00	30/06/2020	960 000,00	ARKEA	FIXE	0,50	400 000,00
19	00002116393	GE 19- OPE LOTI ST ETIENNE	80,00	20/10/2020	960 000,00	CRCA LHL	FIXE	0,61	524 898,75
20	A92210013	GE20-Habitat ancien SAINT CHAMOND	80,00	03/05/2021	1 200 000,00	CREDIT COOPERATIF	FIXE	0,30	860 349,90
21	LBP-00016336	GE21 - Habitat Ancien RICAMARIE	80,00	15/12/2022	936 000,00	LA BANQUE POSTALE	FIXE	1,71	818 011,65
22	LBP-00016333	GE22 - Habitat Ancien FIRMINY	80,00	15/12/2022	1 360 000,00	LA BANQUE POSTALE	FIXE	1,76	1 219 284,24
23		GE23 - Concession d'aménag / Lapra ST BONNET LES OULES	80,00	19/12/2023	880 000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FIXE	3,90	160 000,00
24	1382424	GE24 - Concession d'aménag / la Grange Burlat GENILAC	80,00	15/11/2023	480 000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FIXE	3,90	480 000,00
25	1382470	GE25 - Concession d'aménag / la Grange CHAMBOEUF	80,00	15/11/2023	600 000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FIXE	3,80	600 000,00
<b>Total</b>					<b>19 243 477,50</b>				<b>9 340 492,78</b>

## IV – Etat de la trésorerie sur l'année 2023



## QUELQUES DEFINITIONS :

<sup>1</sup> Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt, pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La  $DVM = \text{somme des } (Ci \times i) / \text{somme des } Ci$  où :  $Ci$  représente le capital amorti la  $i$ -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif, la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

<sup>2</sup> Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal au montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

<sup>3</sup> Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

### Risque d'indice :

- 1 : indices zones Euro
- 2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices
- 3 : écarts d'indices zone Euro
- 4 : indices hors zone Euro.
- 5 : écart d'indice hors zone Euro
- 6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

### Risque de structure :

- A : échange de taux contre variable ou fixe
- B : barrière simple sans effet de levier
- C : option d'échange (swaption)
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu' à 5 si capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)